

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 002511-115 517 700 Cables: OAU, Addis Ababa
website : www.africa-union.org

SC12390

CONSEIL EXÉCUTIF

Vingt-cinquième session ordinaire

20-24 juin 2014

Malabo (Guinée équatoriale)

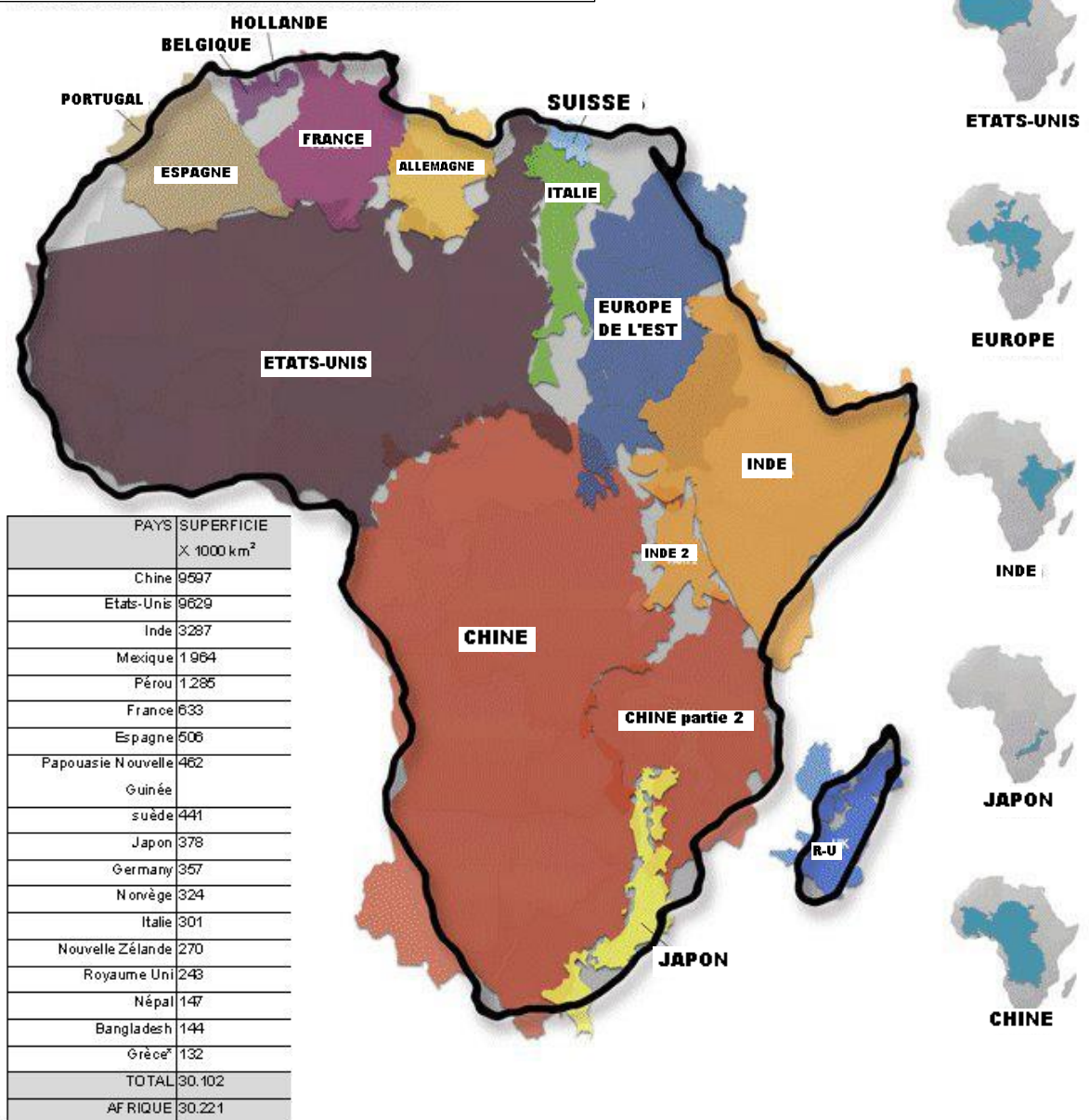
EX.CL/833(XXV)

Original: anglais

**RAPPORT INTERIMAIRE DE LA COMMISSION SUR LA MISE EN
ŒUVRE DE LA STRATEGIE AFRICAINE INTEGREE POUR LES
MERS ET LES OCEANS A L'HORIZON 2050 (STRATEGIE AIM 2050)**

**PROJET DE RAPPORT INTÉRIEMBRE DE LA COMMISSION
RELATIF A LA MISE EN ŒUVRE DE LA DECISION SUR LA STRATEGIE
AFRICAINNE INTEGREE POUR LES MERS ET LES OCEANS A L'HORIZON 2050
(STRATEGIE AIM 2050)**

LA VÉRITABLE TAILLE DE L'AFRIQUE
Contribution modeste au combat contre la
dyscartographie.
Carte générée grâce au logiciel graphique et concepteur
d'interface utilisateur Kai Krause (la carte de certains pays a été
coupée et retournée).
Cependant, les conclusions restent très précises (voir le
tableau ci-dessous pour les données exactes)



1. Introduction

- 1.1. Réaffirmant leur engagement à préserver, protéger et utiliser les espaces marins et les ressources marines au profit du continent africain et de ses générations actuelles et futures, en vue de parvenir à une sécurité alimentaire durable, les chefs d'État et de gouvernement ont adopté la Stratégie africaine intégrée à l'horizon 2050 (Stratégie AIM 2050) et son Plan d'action de mise en œuvre, lors de la vingt-deuxième session ordinaire de leur Conférence qui s'est tenue les 30 et 31 janvier 2014 à Addis-Abeba (Éthiopie) [Doc. Assembly/AU/16(XXII) Add.1].
- 1.2. Il convient de rappeler que la vision globale de la Stratégie AIM 2050 est de « promouvoir la création de richesses grâce aux mers et océans d'Afrique, en mettant en place une économie bleue prospère et durable, de manière à préserver durablement l'environnement ».
- 1.3. La Décision avait souligné la volonté clairement exprimée par le Conseil de paix et de sécurité, de présenter l'économie bleue, telle que conçue dans la Stratégie AIM 2050, comme la « nouvelle frontière de la Renaissance africaine ».
- 1.4. Le dernier rapport du Groupe de travail chargé d'évaluer les progrès en Afrique, publié au début de mai 2014 révèle que l'Afrique perd chaque année 50 milliards de dollars en termes de ressources pillées, soit 5,7% du produit national brut (BNP) de l'Afrique subsaharienne. Selon le même rapport, la lutte contre le pillage illicite des ressources alimentaires et naturelles pourrait réduire la pénurie alimentaire en Afrique.
- 1.5. De plus, dans la Décision sur le rapport de la Commission sur l'élaboration de l'Agenda 2063 de l'Union africaine (Doc. Assembly/AU/3(XXII)), la Conférence a souligné la nécessité d'intégrer dans l'Agenda 2063, les stratégies de la gestion optimale des importantes ressources des océans et des mers d'Afrique, sur la base de la Stratégie AIM 2050.
- 1.6. L'adoption de la Stratégie AIM 2050 a suscité un grand élan d'enthousiasme chez les États membres et au sein de toute la communauté internationale. À titre d'exemple, dans le cadre du programme des Aquariums géants d'Afrique, la Commission avait initialement prévu de construire une première série de trois aquariums géants dans trois États membres. Cependant, plus de douze autres États membres ont exprimé leur intérêt à faire partie de la première série.
- 1.7. Depuis février 2014, la Commission de l'Union africaine s'emploie à mettre en œuvre les décisions susmentionnées. À cet effet, une feuille de route a été établie, qui dégage les huit (8) actions prioritaires à mener.

1.8. Le présent rapport rend compte des efforts entrepris par la Commission dans la mise en œuvre desdites priorités.

2. État d'avancement de la mise en œuvre des actions prioritaires :

2.1. Action prioritaire N 1 : Évaluation des incidences financières et structurelles de la Stratégie AIM 2050 - (Parag. 18 de la Décision [Doc. Assembly/AU/16(XXII)Add.1])

2.2. La Commission a élaboré un projet de structure et de budget pour le démarrage des activités, joints au présent Rapport :

a) La structure

2.3. Conformément à la Décision sur l'adoption de la Stratégie AIM 2050, et à la Déclaration d'Addis-Abeba sur l'adoption de la Stratégie AIM 2050, entérinant la proposition de créer au sein de la Commission de l'UA un Département des affaires maritimes (DMA) autonome, chargé d'examiner de manière globale les défis et les opportunités géostratégiques multiformes et transversaux qui se présentent au niveau des eaux intérieures, mers et océans d'Afrique, il convient de noter que la Structure tel que proposé, compte 28 postes et devra utiliser 28 personnels. Cette approche correspond au critère de gestion de la Stratégie AIM 2050 au niveau continental. Comme son nom l'indique si bien, il s'agit d'une stratégie africaine intégrée, et pour cette raison (son caractère transversal et englobant et son approche maritime intégrée), sa mise en œuvre devra obéir au critère fondamental de coordination des actions à entreprendre et de la recherche des solutions.



2.4. À titre de comparaison, un regard rapide sur la carte du monde nous permet de constater que l'espace maritime tout autour de l'Europe englobe presque 5,3% de tous les océans, loin derrière l'Afrique qui est entourée par 18,72% de toute la surface maritime mondiale, selon les sources de la FAO. La

Together, let's navigate the future.... now!
Tell your neighbor to keep an eye on www.au.int/maritime, and swim with us on
Twitter and Facebook in Arabic, English, French, Portuguese and... Kiswahili.

25 July: African Day of Seas and Oceans!
2015-2025: African Decade of Seas and Oceans

Commission de l'Union européenne a organisé ses affaires maritimes dans le cadre d'une Direction générale des affaires maritimes et de la pêche (DG MARE), avec plus de 400 personnels. La DG MARE est une structure divisée en six directions qui s'occupent de tous les aspects liés aux politiques de durabilité, de sûreté et de sécurité, y compris, entre autres, la conservation, le contrôle, les mesures de marché, les actions structurelles et les relations internationales dans le domaine de la pêche.

- 2.5. Cette structure stratégique de l'UE sera l'homologue du nouveau Département des affaires maritimes de la Commission de l'UA, et devra collaborer avec lui.
- 2.6. Par voie de conséquence, l'actuel Groupe de travail sur la Stratégie AIM 2050 sera progressivement transformé en Département des affaires maritimes de la Commission de l'UA, dont le projet de structure se fonde sur la coordination continentale à travers les actions suivantes :
- la création, au sein de la Commission de l'UA, d'un comité interdépartemental ;
 - l'action des États en mer ;
 - les activités menées par les États, les Communautés économiques régionales (CER), les institutions maritimes africaines et les mécanismes régionaux avec la désignation des points focaux ;
 - l'échange de données et d'informations maritimes ;
 - la coopération internationale avec les organisations et institutions internationales traitant des questions maritimes, avec pour objectif principal de faire entendre la voix de l'Afrique et de mieux défendre la cause maritime africaine ; et
 - le renforcement du réseau des partenariats dans le secteur maritime africain.
- 2.7. L'Union européenne a adopté une Stratégie sur le golfe de Guinée le 17 mars 2014, qui a une approche intégrée, mettant ensemble les défis de sécurité, de gouvernance et de développement sur la côte et en mer, s'inspirant des leçons tirées de la situation dans la Corne de l'Afrique. L'adoption d'une telle stratégie, peu avant la tenue du 4^{ème} Sommet UA-Afrique en avril 2014, est une preuve de l'importance que l'UE accorde à la coopération étroite et globale avec l'Afrique.
- 2.8. La structure ainsi proposée devrait être en mesure de coordonner et de gérer la coopération avec l'Union européenne, comme stipulé dans la Déclaration issue du 4^{ème} Sommet UA-Afrique tenue les 2 et 3 avril 2014 à Bruxelles.

Together, let's navigate the future.... now!
Tell your neighbor to keep an eye on www.au.int/maritime, and swim with us on
Twitter and Facebook in Arabic, English, French, Portuguese and... Kiswahili.

25 July: African Day of Seas and Oceans!
2015-2025: African Decade of Seas and Oceans

Cette déclaration comporte 63 paragraphes dont les trois quarts traitent des questions liées au domaine maritime, notamment la nécessité de s'attaquer aux menaces croissantes qui se posent à la sécurité et à la sûreté maritimes, y compris la piraterie, le vol à main armée, la prolifération d'armes légères et de petit calibre, la pêche illégale et le déversement illicite de déchets toxiques, de coopérer de manière plus étroite en matière de politique maritime, et notamment la croissance bleue, pour ne citer que ces quelques points. Toute chose qui montre l'importance de notre engagement en faveur de l'espace maritime. La Déclaration et la Feuille de route conjointe UE-Afrique nous engagent à agir maintenant et avec la Stratégie AIM 2050. Nous disposons, en tant qu'Africains, d'un cadre idoine pour y parvenir. Par ailleurs, il sera aussi question d'un engagement énorme pour mettre en place une bonne organisation et assurer un appui financier conséquent, pour être en mesure de mettre en œuvre la Stratégie AIM 2050.

b) Le budget proposé

- 2.9. Le projet de budget pour le démarrage des activités est estimé à 3.000.000 (trois millions) de dollars pour la période restante de l'exercice 2014, et à environ 4.600.000 (quatre millions six cent mille) dollars au titre de l'exercice 2015, pour le financement des actions programmées dans le plan de mise en œuvre et la feuille de route, y compris les dépenses liées au personnel (voir annexe).
- 3. Action prioritaire N°2 : Mise en place d'un groupe de travail spécial pour préparer les détails techniques de la mise en œuvre de la Zone exclusive maritime commune (CEMZA)**
- 3.1. La Commission entend mettre en place ce groupe de travail spécial au cours des 3^{ème} et 4^{ème} trimestres de l'année 2014. Il s'agira d'abord d'élaborer des termes de référence relatifs à ce groupe de travail. En outre, il faudra identifier et inviter les partenaires internationaux comme la Division des Nations unies sur le droit de la mer et l'Autorité internationale des fonds marins.
- 4. Action prioritaire N°3 : Célébration de la Journée africaine des mers et des océans le 25 juillet de chaque année et Déclaration de la décennie 2015-2025 comme Décennie africaine des mers et des océans.**
- 4.1. La Commission se proposait d'organiser du 23 au 25 juillet 2014 à Addis-Abeba (Éthiopie), les activités marquant le lancement de la célébration de la Journée africaine des mers et des océans et la tenue de la session inaugurale de la Conférence africaine sur la sécurité maritime et le développement.
- 4.2. Cette activité avait pour but de:

- a) faire connaître au grand public les objectifs, les réalisations et les perspectives de la Commission de l'Union africaine notamment dans le domaine maritime de l'Afrique ;
- b) vulgariser la Stratégie AIM 2050 et son plan de mise en œuvre ;
- c) sensibiliser la population africaine sur le rôle que joue le secteur maritime dans la vie de tout un chacun ;
- d) conscientiser les Africains non seulement sur les ressources multiples que regorgent nos mers, nos océans et les eaux continentales, mais également sur la nécessité de protéger notre environnement marin ;
- e) établir une plate-forme convenable d'échanges et d'opportunités d'affaires pour les professionnels du secteur maritime ;
- f) favoriser le partage d'expériences sur les questions d'intérêt commun notamment les défis et les enjeux maritimes qui se présentent à l'Afrique ;
- g) attirer l'attention sur la situation actuelle de la sécurité maritime en Afrique, ainsi que sur les défis et enjeux qui en découlent, et notamment le rôle de la Force africaine en attente (FAA).

4.3. Deux principales activités étaient prévues à cette occasion, notamment :

- a) l'organisation d'une exposition sur les activités maritimes et multimodales menées dans chaque État membre, agrémentée par une animation culturelle et touristique (orchestres de la marine, soirées des fruits de mer, et découverte de la mer à travers un aquarium géant artificiel) ;
- b) des exposés en salle par des conférenciers invités (professionnels de la mer).

4.4. À cette occasion, la Commission envisageait d'impliquer les étudiants africains de l'Université mondiale maritime (WMU) de l'OMI à Malmö (Suède), pour trouver des idées créatives à la faveur de la toute première édition de la Journée africaine des mers et des océans.

4.5. La WMU a ainsi commis un groupe d'étudiants africains, de plus de 50 membres, en les informant d'ores et déjà de la récente adoption de la Stratégie AIM 2050 et de l'organisation de la Journée africaine des mers et des océans (JAMO).

4.6. Les étudiants africains (et caribéens) de la WMU ont depuis lors déployé des efforts soutenus et organisés pour contribuer positivement à la célébration du

Together, let's navigate the future.... now!
Tell your neighbor to keep an eye on www.au.int/maritime, and swim with us on
Twitter and Facebook in Arabic, English, French, Portuguese and... Kiswahili.

25 July: African Day of Seas and Oceans!
2015-2025: African Decade of Seas and Oceans

25 juillet et à la mise en œuvre de la Stratégie AIM 2050, qu'ils prennent à cœur.

- 4.7. Les étudiants de la WMU ont fait un rapport sur leurs échanges avec des idées de célébration en Afrique et des activités à organiser à Malmö.
- 4.8. À cause du manque de ressources humaines et financières, il n'a pas été possible de réaliser l'ambition de la Commission de l'UA de mener cette importante activité que constitue le lancement de la toute première célébration de la Journée africaine des mers et des océans.
- 4.9. L'ambition se réduit actuellement à la célébration de la Journée africaine des mers et des océans, mais sur une seule journée. La Commission de l'UA demande à tous les États membres de marquer ce jour historique au niveau national en faveur de cet événement continental qu'est la Journée africaine des mers et des océans.
5. **Action prioritaire N°4 : Consultations à entreprendre par le Président de l'Union et la Présidente de la Commission avec les communautés et mécanismes régionaux pour obtenir l'adhésion et le soutien le plus large possible au profit de la mise en œuvre de la Stratégie AIM 2050.**
 - 5.1. Aucune consultation formelle n'a été entreprise à ce jour. Toutefois, il convient de relever la démarche engagée par certaines Communautés économiques régionales et certains mécanismes régionaux auprès de la Commission, notamment les séances de travail tenues au siège de la Commission de l'UA avec des délégations de la Force en attente d'Afrique de l'Est (EASF) d'une part, et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD).
 - 5.2. La Commission de l'UA participe également au processus de Yaoundé avec 25 États membres, et cherche également à établir une meilleure coopération avec les institutions comme l'IGAD, le COMESA, la SADC, l'Organisation maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (OMAO), afin de créer des synergies entre les mécanismes régionaux éventuellement grâce à des projets comme le Programme régional pour la promotion de la sécurité maritime en Afrique orientale et australe et l'Océan indien (MASE).
 - 5.3. Il convient aussi de noter que le 29 mars 2014 la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a adopté une Stratégie maritime intégrée, en conformité avec la Stratégie AIM 2050.
6. **Action prioritaire N° 5 : La place de choix à réserver aux mers et aux océans dans l'Agenda de développement post -2015 et la formulation des Objectifs de développement durable (ODD).**
 - 6.1. Il importe de rappeler que lors du Sommet de janvier 2014, la Conférence avait souligné la nécessité d'intégrer dans l'Agenda de développement post -

Together, let's navigate the future.... now!
Tell your neighbor to keep an eye on www.au.int/maritime, and swim with us on
Twitter and Facebook in Arabic, English, French, Portuguese and... Kiswahili.

25 July: African Day of Seas and Oceans!
2015-2025: African Decade of Seas and Oceans

2015 les nouveaux faits intervenus au niveau mondial, notamment dans le domaine maritime.

7. Action prioritaire N°6 : Mobilisation des ressources nécessaires par l'Autorité internationale des fonds marins, l'Organisation maritime internationale et la Présidente de la Commission, et établissement de partenariats stratégiques en vue d'appuyer les initiatives inhérentes à la mise en œuvre de la Stratégie AIM 2050.

7.1. Depuis février 2014, aucune action n'a encore été entreprise à cet égard. Toutefois, il convient de mentionner le renforcement de la coopération avec :

- a) l'Autorité internationale des fonds marins ;
- b) l'Université mondiale maritime (WMU) ;
- c) l'Université régionale maritime (Accra, Ghana) ;
- d) la Division des affaires maritimes et du droit de la mer (DOALOS) des Nations Unies (3 séances de travail tenues) ;
- e) la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO ;
- f) la Commission de l'UE (3 séances de travail tenues) ;
- g) l'OMI, à travers son Programme intégré de coopération technique (PITC) et l'équipe chargée de la mise en œuvre du Code de Djibouti (2 séances de travail tenues) ;
- h) l'Union des conseils des chargeurs africains ;
- i) les associations africaines de gestion des ports ; et
- j) l'Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO).

- Les gouvernements brésilien et français, par le biais de leurs missions diplomatiques respectives à Addis-Abeba, ont aussi accepté de mettre chacun à la disposition de la Commission de l'UA un conseiller technique maritime dans le cadre de l'actuel Groupe de travail de la Stratégie AIM 2050.

8. Action prioritaire N° 7 : Adhésion des États à tous les instruments internationaux pertinents, notamment la Charte africaine sur le transport maritime révisée, et l'élaboration ou l'adoption d'une stratégie de lutte contre la piraterie, les vols à main armée et les autres activités illicites commis en mer, en cohérence avec la Stratégie AIM 2050.

8.1. Il convient de relever qu'à l'issue du Sommet de janvier 2014, le Kenya a procédé à la ratification de la Charte africaine de transport maritime révisée. À ce jour, les sept États ci-après ont déposé leurs instruments de ratification à la Commission : Benin, Congo, Éthiopie, Gabon, Kenya, Maurice et Togo. La Commission continue de préconiser la ratification rapide de tous les instruments pertinents.

Together, let's navigate the future.... now!
Tell your neighbor to keep an eye on www.au.int/maritime, and swim with us on
Twitter and Facebook in Arabic, English, French, Portuguese and... Kiswahili.

25 July: African Day of Seas and Oceans!
2015-2025: African Decade of Seas and Oceans

8.2. S'agissant de l'élaboration et de l'adoption d'une stratégie de lutte contre la piraterie, les vols à main armée et les autres activités illicites commis en mer, en cohérence avec la Stratégie AIM 2050, il convient de noter, à l'actif de la Commission de l'Union africaine, l'adoption en mars 2014 par la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), d'une Stratégie maritime intégrée en conformité avec la Stratégie AIM 2050. Dans la même dynamique, il est prévu la révision du Code de conduite de Djibouti pour l'Afrique de l'Est dans le but d'intégrer l'ensemble des aspects abordés dans la Stratégie AIM 2050.

9. Action prioritaire N° 8 : Nécessité de promouvoir la collaboration entre les institutions à tous les niveaux, pour répondre aux défis et saisir les opportunités qui se présentent dans le domaine maritime, renforcement de la coopération transfrontalière et sous-régionale et renforcement des capacités des États membres à gérer leurs zones économiques exclusives en tant qu'élément fondamental de la Zone exclusive maritime commune de l'Afrique.

9.1. Consciente du caractère transversal des questions maritimes, la Commission entend faire de la collaboration interinstitutionnelle son cheval de bataille dans la mise en œuvre de la Stratégie AIM 2050 aux niveaux communautaire, national sous-régional et régional.

9.2. Par ailleurs, s'agissant du renforcement de la coopération transfrontalière, il existe déjà au sein de la Commission de l'UA, une collaboration entre les départements et un Groupe de travail sur la Stratégie AIM –2050.

10. Décision sur le Rapport de la Commission relatif à l'élaboration de l'Agenda 2063 de l'Union africaine (Doc. Assembly/AU/3(XXII)).

10.1. La Commission a intégré dans l'Agenda 2063 les aspects concernant la Stratégie AIM 2050, avec un intérêt sur l'économie bleue.

11. CONCLUSION

11.1. À la lumière de ce qui précède, il convient de retenir que la mise en œuvre de la Stratégie AIM 2050 demeure encore un chantier presque inexploré, méritant ainsi une action de grande envergure.

11.2. Aussi, le Sommet devrait-il être l'occasion pour l'Afrique de traduire dans les faits sa vision maritime, en se donnant les moyens de ses ambitions grâce à la mise en place effective de la structure chargée de la mise en œuvre de la Stratégie AIM 2050 et l'allocation d'un budget conséquent.

11.3. Cet acte sera à coup sûr la preuve patente de la volonté des dirigeants africains de faire de la gestion, de l'exploitation et de la sécurisation du domaine maritime africain et partant, de l'économie bleue, un véritable pilier

Together, let's navigate the future.... now!
Tell your neighbor to keep an eye on www.au.int/maritime, and swim with us on
Twitter and Facebook in Arabic, English, French, Portuguese and... Kiswahili.

25 July: African Day of Seas and Oceans!
2015-2025: African Decade of Seas and Oceans

du développement socioéconomique du continent dans les cinquante années à venir, en raison de l'importance géostratégique croissante des océans et des mers.

EX.CL/833(XXV)
Annexe 1

**PROJET DE STRUCTURE
DU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES MARITIMES**

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Tel; 5517 700 Fax: 5511299
Website: www.africa-union.org

SC12391

**PROJET DE STRUCTURE
DU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES MARITIMES
Doc. Assembly/AU/16(XXII) Add.1**

**PROJET DE STRUCTURE
DU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES MARITIMES
Doc. Assembly/AU/16(XXII) Add.1**

CONTEXTE

1. Les mers et les océans d'Afrique subissent d'énormes pressions. En effet, au cours des dernières décennies, le cumul des pertes de revenu à cause des activités illégales menées dans le domaine maritime africain se chiffre en centaines de milliards de dollars, sans compter les pertes en vies humaines. La recrudescence des activités en mer a eu lieu sur fond d'insécurité, de dégradation de l'environnement marin et de la biodiversité, aggravée par les effets du changement climatique. Presque tous les grands problèmes auxquels l'Afrique est confrontée aujourd'hui ont une dimension maritime, y compris la compétitivité sur le marché mondial et la création des emplois. De ce fait, la Commission de l'UA place de plus en plus les questions maritimes sur le devant de la scène.

2. Suite à la Décision adoptée lors de la treizième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement tenue en juillet 2009 à Syrte (Libye), la Commission a organisé les 6 et 7 avril 2010 à son siège à Addis-Abeba un atelier regroupant des experts des questions maritimes de tous les États membres. Cette rencontre était une occasion de passer en revue les opportunités et les défis qui se présentent à l'espace maritime de l'Afrique. Les participants avaient alors préconisé, entre autres mesures, l'élaboration d'une stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans, devant définir une vision à long terme, globale, cohérente, et multidimensionnelle promue par les Africains, pour relever les défis et saisir les opportunités qui se présentent à l'espace maritime de l'Afrique. En mettant un accent sur la création des richesses grâce à une gouvernance durable des mers et des océans d'Afrique, l'on pourrait accomplir de réels progrès avec l'engagement de toutes les parties intéressées à tous les niveaux.

3. Dans la Décision prise lors de la quinzième session ordinaire de la Conférence tenue à Kampala (Ouganda) en juillet 2010 [Décision Assembly/AU/Dec.294(XV)], les chefs d'État et de gouvernement ont soutenu les efforts entrepris par la Commission, y compris l'élaboration d'une stratégie maritime intégrée continentale pour la gestion du domaine maritime de l'Afrique.

4. Dans le Communiqué de sa deux cent quarante-deuxième (242^{ème}) session tenue le 4 octobre 2010, le Conseil de paix et de sécurité a également salué les efforts de la Commission et a émis le vœu de voir élaborer rapidement la stratégie intégrée africaine pour les mers et les océans.

5. Lors de la vingtième session du Conseil exécutif tenue le 26 janvier 2012, après la présentation du rapport de la Présidente de la Commission, il avait été annoncé la création au sein de la Commission depuis le 3 juin 2011, d'un groupe de travail multisectoriel chargé d'élaborer et de mettre en œuvre la Stratégie intégrée africaine pour les mers et les océans à l'horizon 2050 (Stratégie AIM 2050).

6. Par la suite, la Commission avait organisé un atelier les 20 et 21 décembre 2011 au siège de la Commission de l'UA, dans le but d'examiner et de finaliser le projet de la Stratégie AIM 2050. En outre, une réunion d'experts technique a eu lieu les 6 et 7 mars 2012 pour mettre en forme ce document, en prenant soin d'intégrer les recommandations formulées par les experts lors de l'atelier de décembre 2011.

7. Enfin, la Commission a organisé la première Conférence des ministres de l'UA responsable des questions maritimes, le 21 avril 2012 au siège de la Commission de l'UA, immédiatement précédée par le quatrième atelier des experts sur la Stratégie AIM 2050.

8. Au cours de cette réunion, les ministres de l'UA avaient exprimé leur « soutien inconditionnel à cette initiative extrêmement importante, et assuré la Commission de leur entière collaboration ».

9. Ils avaient convenu de se retrouver avant la fin de l'année 2012 pour poursuivre les discussions autour de cette très importante initiative. Ils avaient demandé à la Commission de faire parvenir la version amendée du projet officiel de la Stratégie AIM 2050 aux États membres et leur accorder quatre-vingt-dix (90) jours pour envoyer leurs observations et contributions à la Commission. Ils avaient également convenu de faire suivre le prochain atelier intersectoriel d'experts africains sur les questions maritimes, par une réunion intersectorielle des hauts responsables africains sur les questions maritimes, avant la réunion des ministres. Ils avaient en outre convenu que la Stratégie AIM 2050 devait suivre la dernière procédure avant son adoption définitive en janvier 2013, lors de la vingtième session ordinaire du Sommet des chefs d'État et de gouvernement.

10. À cet égard, la Commission a organisé des réunions en ligne, ainsi qu'un atelier technique du 1^{er} au 4 octobre 2012, pour amender le projet officiel de la Stratégie AIM 2050, en prenant en compte les observations et contributions des États membres. Un deuxième atelier technique était prévu du 2 au 4 décembre 2012.

11. La deuxième Conférence des ministres de l'UA responsables des questions maritimes tenue le 6 décembre 2012 au siège de la Commission de l'UA avait vu l'adoption de la Stratégie AIM 2050. Auparavant, la réunion intersectorielle des hauts responsables africains sur les questions maritimes avait eu lieu le 5 décembre 2012, et le cinquième atelier intersectoriel d'experts africains sur les questions maritimes, les 3 et 4 décembre 2012 au même lieu.

12. Le 22^{ème} Sommet des chefs d'État et de gouvernement, tenu les 30 et 31 janvier 2014 au siège de la Commission de l'UA, a vu l'adoption de la Stratégie AIM 2050.

JUSTIFICATIF

13. Avec l'adoption de la Stratégie AIM 2050 et la mise en œuvre de son Plan

Together, let's navigate the future.... now!
Tell your neighbor to keep an eye on www.au.int/maritime, and swim with us on
Twitter and Facebook in Arabic, English, French, Portuguese and... Kiswahili.

25 July: African Day of Seas and Oceans!
2015-2025: African Decade of Seas and Oceans

d'action, il serait convenable pour la Commission de se doter des capacités nécessaires pour gérer et coordonner ce projet. Cette tâche n'avait pas été prévue au moment de l'adoption de la Structure de la Commission à Maputo en 2003, étant donné que la Stratégie AIM 2050 n'a vu le jour que tout récemment.

14. À travers le Département des Affaires maritimes (DMA), la Commission devra s'employer à faire l'état des lieux de tout le secteur maritime en vue de mettre en œuvre les programmes de réformes pertinents. La Réforme du secteur maritime (RSM) envisagée aura pour but d'identifier et d'évaluer les capacités existantes, ainsi que les lacunes, afin de faciliter la coopération accrue dans le renforcement des capacités maritimes, et la coordination des actions de toutes les parties prenantes, dans le but de promouvoir la création des richesses dans un DMA sûr et sécurisé dans chacune des six catégories d'activités transversales du secteur maritime (commerce, transport, industries extractives, défense et sécurité, tourisme, et éducation et recherche scientifique).

15. En outre, le projet devra faciliter les rapports, la synergie et la complémentarité entre les départements de la Commission de l'UA, jetant ainsi les bases de la cohésion vers la réalisation d'une vision plus globale de l'Union africaine. La Stratégie AIM 2050 englobe tous les aspects des intérêts maritimes de l'Afrique, notamment la mise en place d'une économie bleue (maritime) durable, le développement des infrastructures maritimes et l'amélioration de la sûreté de navigation, ainsi que la lutte contre les activités illicites comme la pêche illégale, le trafic des drogues, le soutage illégal du pétrole, le déversement des déchets toxiques, la traite et le trafic des êtres humains, la piraterie et le vol à main armée en mer, etc. Toutes ces activités sont par essence transversales et ne peuvent être gérées ou coordonnées par les départements sectoriels. L'importance de la Stratégie AIM 2050 est telle que ce projet ne peut être mené à bien de manière ad hoc. Il ne peut non plus l'être à partir des différents centres et unités.

16. Par ailleurs, les parties prenantes de la Stratégie AIM 2050 sont de types différents et prévoient des mécanismes de suivi permanents qui nécessitent une supervision, une gestion et une coordination à plein temps. Aussi importe-t-il de se doter d'un Département des Affaires maritimes (DMA) autonome et à part entière, chargé du suivi au quotidien et de la coordination effective et efficiente des différentes parties prenantes.

17. Enfin, le grand champ d'action de la Stratégie AIM 2050 requiert un nombre conséquent de personnels. De façon verticale, la Stratégie AIM 2050 englobe divers domaines qui nécessitent des experts spécifiques.

18. Ce sont autant d'arguments qui, lors de la vingt-deuxième session de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement, ont plaidé en faveur de l'adoption la Décision [Assembly Decision/Dec.496(XXII)] sur la Stratégie AIM 2050.

19. Dans cette décision, les chefs d'État et de gouvernement ont :

Reconnu l'importance des mers et des océans dans le développement substantiel du continent africain, et leur place vitale dans l'Agenda de développement post -2015 et la formulation des objectifs de développement durable (ODD) ;

Demandé à la Commission de faciliter la mise en place d'un groupe de travail spécial pour préparer les détails techniques en vue de la mise en œuvre rapide de la Stratégie AIM 2050 sur la Zone maritime exclusive commune, en conformité avec les conventions et lois relevant du droit international de la mer ;

Décidé en outre de consacrer la période 2015-2025 comme « Décennie africaine des mers et des océans » et la date du 25 juillet comme Journée africaine des mers et des océans.

Ils ont aussi :

Entériné la Déclaration d'Addis-Abeba adoptée le 6 décembre 2012 à l'issue de la 2^{ème} Conférence des ministres de l'UA responsables des questions maritimes, dans laquelle les ministres ont adopté la Stratégie AIM 2050 et son Plan d'action ;

Et, de ce fait, ils ont :

Entériné la proposition de créer au sein de la Commission de l'UA, un Département des Affaires maritimes (DMA) autonome et à part entière, chargé d'examiner de manière globale les défis et les opportunités géostratégiques multifformes et transversaux qui se présentent au niveau des eaux intérieures, des mers et des océans d'Afrique.

TERMES DE RÉFÉRENCE ET ATTRIBUTIONS DU DMA

20. Le DMA est chargé de la mise en œuvre de la Stratégie AIM 2050.

21. En totale collaboration avec les autres départements de la Commission de l'UA traitant des questions maritimes spécifiques, le DMA s'emploiera au renforcement des capacités pour une gouvernance globale du domaine maritime de l'Afrique en vue de développer les potentiels de l'économie bleue de l'Afrique et de garantir la liberté de la mer à travers l'Afrique, une provision sûre et durable des produits de la mer, l'exploitation durable du domaine maritime de l'Afrique - y compris dans le cadre des nouveaux domaines prometteurs que sont l'extraction minière en eaux profondes, l'hydrographie, l'océanographie, des mers propres et saines et des communautés côtières prospères- pour les générations africaines actuelles et futures.

Together, let's navigate the future.... now!
Tell your neighbor to keep an eye on www.au.int/maritime, and swim with us on
Twitter and Facebook in Arabic, English, French, Portuguese and... Kiswahili.

25 July: African Day of Seas and Oceans!
2015-2025: African Decade of Seas and Oceans

22. Le DMA s'emploiera à encourager et à développer les réactions concrètes et de manière intégrée devant tous les défis et opportunités géopolitiques et géostratégiques qui se présentent au domaine maritime de l'Afrique aujourd'hui, allant de la pollution à la protection de l'environnement, du développement des côtes à la création des emplois, du contrôle des frontières à la surveillance, la sûreté, la sécurité, etc.

23. Il s'agit de formuler, d'élaborer et d'appliquer une politique commune sur la pêche – pierre angulaire de notre action - pour une exploitation durable des ressources halieutiques et de promouvoir une approche intégrée vis-à-vis de toutes les politiques maritimes, y compris la conservation, le contrôle, les mesures de marché et la compétitivité, l'internalisation des instruments internationaux sur les questions maritimes, les mesures structurales et les relations internationales relatives aux questions maritimes transversales.

24. De manière spécifique, le DMA aura les attributions suivantes, en rapport au renforcement des capacités maritimes :

- a) coordonner et promouvoir les normes accrues de sécurité, ainsi que la création des emplois des mers et des océans d'Afrique, grâce au développement d'une économie bleue africaine dynamique et durable dans un environnement sûr et durable ;
- b) coordonner l'action avec les États membres, les CER, les Mécanismes régionaux, la Division des Nations Unies des affaires maritimes et du droit de la mer (DOALOS), la Commission des Nations Unies sur les limites du plateau continental (CLCS), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), l'Organisation internationale du travail (OIT), les institutions maritimes régionales, le Groupe de contact sur la piraterie, le Comité de sécurité maritime (CSM), le Comité de coopération technique de l'Organisation maritime mondiale (OMI), l'Organisation hydrographique internationale (OHI), la Commission océanique intergouvernementale (COI), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP) et l'Autorité internationale des fonds marins, etc. ;
- c) promouvoir et soutenir la coopération et la collaboration entre les CER sur le développement et la protection du domaine maritime de l'Afrique ;
- d) présenter la Stratégie AIM 2050 et y sensibiliser les différentes parties prenantes ;
- e) encourager l'élaboration des stratégies maritimes régionales et nationales ;
- f) élaborer et mettre en œuvre un plan de travail ;

- g) procéder à l'évaluation de la Stratégie AIM2050 et du plan de travail, ainsi qu'à une évaluation d'impact ;
- h) actualisation progressive de la Stratégie AIM 2050 et du plan de mise en œuvre ;
- i) procéder à une analyse de l'état actuel de la gouvernance maritime à travers les États membres ;
- j) renforcer la mise en œuvre du contrôle par l'État du pavillon et par l'État du port (y compris l'adhésion aux protocoles d'entente d'Abuja, de l'Océan Indien et Méditerranéen) et au Code de conduite de Djibouti ;
- k) assister les États membres dans l'adoption et la ratification des traités maritimes internationaux ;
- l) promouvoir et encourager la mise en œuvre de la Charte africaine du transport maritime ;
- m) promouvoir la coopération avec les États non membres de l'UA, les régions et les blocs dans le partage d'informations et la poursuite des auteurs d'actes illicites contre les navires ;
- n) mener des études sur l'établissement d'une CEMZA ;
- o) procéder à une évaluation des capacités de l'actuel DMA (y compris les besoins en centres opérationnels maritimes) ;
- p) élaborer une stratégie de sécurité maritime pour l'Afrique ;
- q) promouvoir l'adoption, l'internalisation et l'application des traités maritimes internationaux ;
- r) promouvoir le renforcement des capacités maritimes pour la protection de l'environnement marin ;
- s) sensibiliser et trouver des solutions aux problèmes environnementaux tels que la dégradation du sol et les inondations côtières, les changements climatiques, la montée du niveau de la mer, et encourager la recherche scientifique sur la biodiversité ;
- t) veiller à l'accomplissement effectif du devoir universel de coopérer dans la conservation de la faune et de la flore marines, afin de garantir la promotion et le respect des dispositions des articles 62, 63, 64, 117 et 118 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS) ;

- u) installer des facilités et infrastructures portuaires (voir code ISPS et convention MARPOL) ;
- v) pourvoir l'expertise nécessaire pour l'établissement des composantes marines en vue d'appuyer la Force africaine en attente ;
- w) promouvoir les initiatives d'information, de communication et de sensibilisation telles que, la Décennie africaine des mers et des océans, la campagne « Non à l'aveuglement vis-à-vis des mers », la Journée africaine des mers et des océans et le Programme de formation des gens de mer » ;
- x) promouvoir et améliorer le niveau de propriété et d'immatriculation des navires par les pays africains ;
- y) accroître et faciliter le commerce maritime intra-africain ;
- z) promouvoir la croissance de l'industrie du tourisme et des loisirs marins.
- aa) renforcer les capacités de la main d'œuvre maritime africaine, promouvoir l'aspect genre dans le secteur marin et le développement de l'éducation et des capacités maritimes, et accroître les effectifs des gens de la mer en Afrique ;
- bb) renforcer les capacités en matière d'éducation, de formation et de recherche scientifique maritimes (hydrographie, océanographie, pêche, formation côtière et terrestre, recherche et transfert de technologie) ;
- cc) assurer des tâches administratives, de secrétariat, de courrier et d'appui bureautique.

STRUCTURE PROPOSÉE POUR LE DMA

25. Au regard du caractère complexe et spécifique de chaque programme et de ses objectifs tels que contenus dans la Stratégie AIM 2050 et son Plan d'action, il est proposé que le DMA démarre avec la structure ci-après :

- a) un (1) Directeur du DMA (D1) ;
- b) un (1) Fonctionnaire principal chargé des TIC, de la communication et de l'information (P5) ;
 - o quatre (4) fonctionnaires chargés des TIC, de la communication et de l'information (P4) ;
- c) un (1) fonctionnaire principal chargé des questions de sécurité maritime (P5) ;

Together, let's navigate the future.... now!
Tell your neighbor to keep an eye on www.au.int/maritime, and swim with us on
Twitter and Facebook in Arabic, English, French, Portuguese and... Kiswahili.

25 July: African Day of Seas and Oceans!
2015-2025: African Decade of Seas and Oceans

- trois (3) fonctionnaires chargés des questions de sécurité maritime (P4) ;
- d) un (1) fonctionnaire principal chargé des questions de sûreté, de la recherche et des ressources humaines maritimes (P5) ;
 - deux (2) fonctionnaires chargés des questions de sûreté maritime (P4) ;
 - un (1) fonctionnaire chargé de la recherche maritime (P4) ;
 - un (1) fonctionnaire chargé des ressources humaines maritimes (P4) ;
- e) un (1) fonctionnaire principal chargé des questions de droit maritime (P5) ;
 - deux (2) fonctionnaires chargés des questions de droit maritime (P4) ;
- f) un (1) fonctionnaire principal chargé des questions d'économie maritime (P5) ;
 - un (1) fonctionnaire chargé des questions d'économie maritime (P4) ;
- g) un (1) fonctionnaire principal chargé de la planification stratégique (P5) ;
 - un (1) fonctionnaire chargé de la planification stratégique (P4) ;
 - un (1) Chef de projet (P3) ;
- h) un (1) fonctionnaire principal chargé des questions d'économie maritime (P5) ;
 - deux (2) fonctionnaires chargés des questions d'économie maritime (P4) ;
- i) un (1) Assistant administratif (P2) ;
- j) deux (2) secrétaires bilingues (GSA5) ; et
- k) deux (2) messagers et agents de bureau (GSB5).

26. Le chef du DMA ; les trois fonctionnaires principaux chargés des questions de sûreté, de sécurité et de droit maritimes, les deux fonctionnaires principaux chargés des TIC, de la communication et de l'information, de l'économie maritime, et de la planification stratégique auront pour fonction de mettre en œuvre les principaux aspects de la Stratégie AIM 2050 de la manière suivante :

Together, let's navigate the future.... now!
Tell your neighbor to keep an eye on www.au.int/maritime, and swim with us on
Twitter and Facebook in Arabic, English, French, Portuguese and... Kiswahili.

25 July: African Day of Seas and Oceans!
2015-2025: African Decade of Seas and Oceans

- a) le Directeur du DMA sera chargé de la coordination générale de la gestion de la Stratégie AIM2050 et des questions maritimes connexes ;
- b) le fonctionnaire chargé de la planification stratégique assisté de deux (2) fonctionnaires aura pour responsabilité de coordonner et préparer la mise en œuvre du Plan d'action à moyen et à long terme, l'évaluation et la mise à jour progressive de la Stratégie AIM 2050. Il assure l'intérim en cas d'absence du Directeur du DMA ;
- c) le fonctionnaire principal chargé des TIC, de la communication et de l'information assisté de quatre (4) fonctionnaires sera chargé de coordonner la stratégie de communication se rapportant à la Stratégie AIM 2050, de la traduction des documents et autres supports, et des initiatives de sensibilisations telles que la Décennie africaine des mers et des océans, la campagne « Non à l'aveuglement vis-à-vis des mers », la Journée africaine des mers et le Programme de formation des gens de mer » ;
- d) le fonctionnaire principal chargé des questions d'économie maritime assisté de deux (2) fonctionnaires aura la responsabilité d'assurer le suivi du plan de travail de la Stratégie AIM 2050, d'accroître et de faciliter le commerce maritime africain, d'accroître l'industrie du tourisme et des loisirs maritimes ;
- e) le fonctionnaire principal chargé des questions de sûreté, de la recherche et des ressources humaines maritimes assisté de quatre (4) fonctionnaires chargés des questions de sûreté, de la recherche et du développement des ressources humaines dans le domaine maritime en Afrique ;
- f) le fonctionnaire principal chargé des questions de sécurité maritime assisté de trois (3) fonctionnaires chargés de la sécurité, et de la mise en œuvre des programmes de développement de la gouvernance dans le domaine maritime en Afrique ;
- g) le fonctionnaire principal chargé des questions de droit maritime assisté de deux (2) fonctionnaires chargés du développement de la gouvernance maritime et de l'établissement d'un cadre juridique pour la sûreté et la sécurité maritimes en Afrique. Il assure les fonctions de chef du Projet CEMZA.

STRUCTURE DE COORDINATION PROPOSÉE

27. La fonction de coordination continentale des questions maritimes sera assurée à travers la mise en place d'un Comité interdépartemental de coordination maritime (IDMCC) au sein de la Commission de l'UA (PSD, DIE, DTI, DREA, DPA, HRST, DEA, OLC, WGD, SPPRM, etc.). L'IDMCC est présidé par le Président de la

Together, let's navigate the future.... now!

Tell your neighbor to keep an eye on www.au.int/maritime, and swim with us on Twitter and Facebook in Arabic, English, French, Portuguese and... Kiswahili.

25 July: African Day of Seas and Oceans!

2015-2025: African Decade of Seas and Oceans

Commission de l'UA (ou toute personne désignée par le Président, par exemple le Directeur du cabinet) ou le Vice-président.

28. L'objectif ici est d'assurer une bonne coordination et la recherche de meilleures solutions pour la mise en œuvre de la Stratégie AIM 2050, en droite ligne de l'action globale menée par la Commission de l'UA sur les questions maritimes. Le Comité se réunit sur une base régulière ou en tant que de besoin, selon l'urgence de la question à traiter. Le Comité délibère sur la base des termes de référence adoptés. Les rapports émanant de la Commission de l'UA sur les questions maritimes devront passer par le Comité. Les Mécanismes régionaux peuvent prendre part aux travaux du Comité de manière ponctuelle et en qualité d'observateurs.

29. Au niveau régional (5 régions), il est souhaitable d'adopter la même approche que celle proposée au niveau continentale, c'est-à-dire faire établir des Comités régionaux de coordination maritime (RMCC) où il n'en existe pas encore. Ces comités doivent jouer un rôle de coordination transversale interdépartemental dans la Région. Les RMCC devront aussi servir de courroie de transmission vers l'IDMCC au niveau de la Commission de l'UA.

30. Chaque CER devra aussi désigner un point focal qui travaillera au quotidien en étroite collaboration avec le DMA et les États membres.

31. Dans cette perspective, outre la coordination et la mise en œuvre de la Stratégie AIM 2050 et de son plan d'action en tant que tel, le DMA sera chargé des tâches suivantes, en rapport avec l'IDMCC :

- préparer les réunions de l'IDMCC à la Commission de l'UA ;
- assurer le suivi, à travers les points focaux, des mesures prises au niveau des régions et des États membres, dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie AIM 2050 ;
- coordonner les informations maritimes provenant des Centres régionaux en vue de sécuriser les activités maritimes par l'ESRB (le Kenya pour l'Afrique de l'Est, le CRESMAC pour l'Afrique centrale, le CRESMAO pour l'Afrique de l'Ouest, etc.) ;
- créer une synergie entre le programme de l'ESRB et les institutions maritimes spécialisées ; et
- coordonner l'action des régions et des États membres dans les mers.

32. Au niveau des États membres, il importe aussi de mettre sur pied des Comités nationaux de coordination maritime. Chaque État devra également désigner un point focal pour travailler au quotidien en étroite collaboration avec le DMA et la

Région concernée.

33. L'ensemble de la structure de coordination travaillera conformément aux termes de référence et des protocoles d'entente formellement établis.

34. La coordination à tous les niveaux se rapporte essentiellement aux domaines suivants :

- la gouvernance et la gestion maritimes ;
- les opérations en mer : sûreté maritime, protection de l'environnement marin, piraterie et vol à main armée en mer, terrorisme maritime, trafic de drogues et d'armes, pêche INN, immigration illicite par mer, etc. ;
- la sûreté de la navigation maritime : aides à la navigation, recherche et sauvetage, hydrographie et météorologie ;
- l'économie maritime, facilitation des échanges, promotion du pavillon africain, questions portuaires, tourisme côtier, promotion et protection des intérêts des chargeurs, promotion des industries, pêche, transport maritime et activités auxiliaires, promotion des chaînes d'approvisionnement intégrées, liberté de transit au profit des pays sans littoral, développement des infrastructures maritimes, construction navale, recherche scientifique ;
- l'environnement : protection de l'environnement marin, préservation des ressources halieutiques et minérales, protection des côtes, gestion des catastrophes naturelles, dégradation de l'environnement et changements climatiques ;
- le développement des ressources humaines : formation maritime, promotion des divers types de commerces maritimes, promotion du bien-être des gens de la mer et des professions maritimes, promotion et intégration des femmes ;
- la politique maritime africaine : recherche de financement pour les activités maritimes, coopération avec toutes les organisations internationales traitant des questions maritimes, signature, adhésion et ratification des conventions maritimes, suivi des négociations internationales sur les questions maritimes et relatives aux activités côtières qui défendent la position africaine, conclusion d'accords avec les partenaires stratégiques ;
- la communication : promotion de la Stratégie AIM2050 et son plan d'action de mise en œuvre, partage des informations et des données

Together, let's navigate the future.... now!
Tell your neighbor to keep an eye on www.au.int/maritime, and swim with us on
Twitter and Facebook in Arabic, English, French, Portuguese and... Kiswahili.

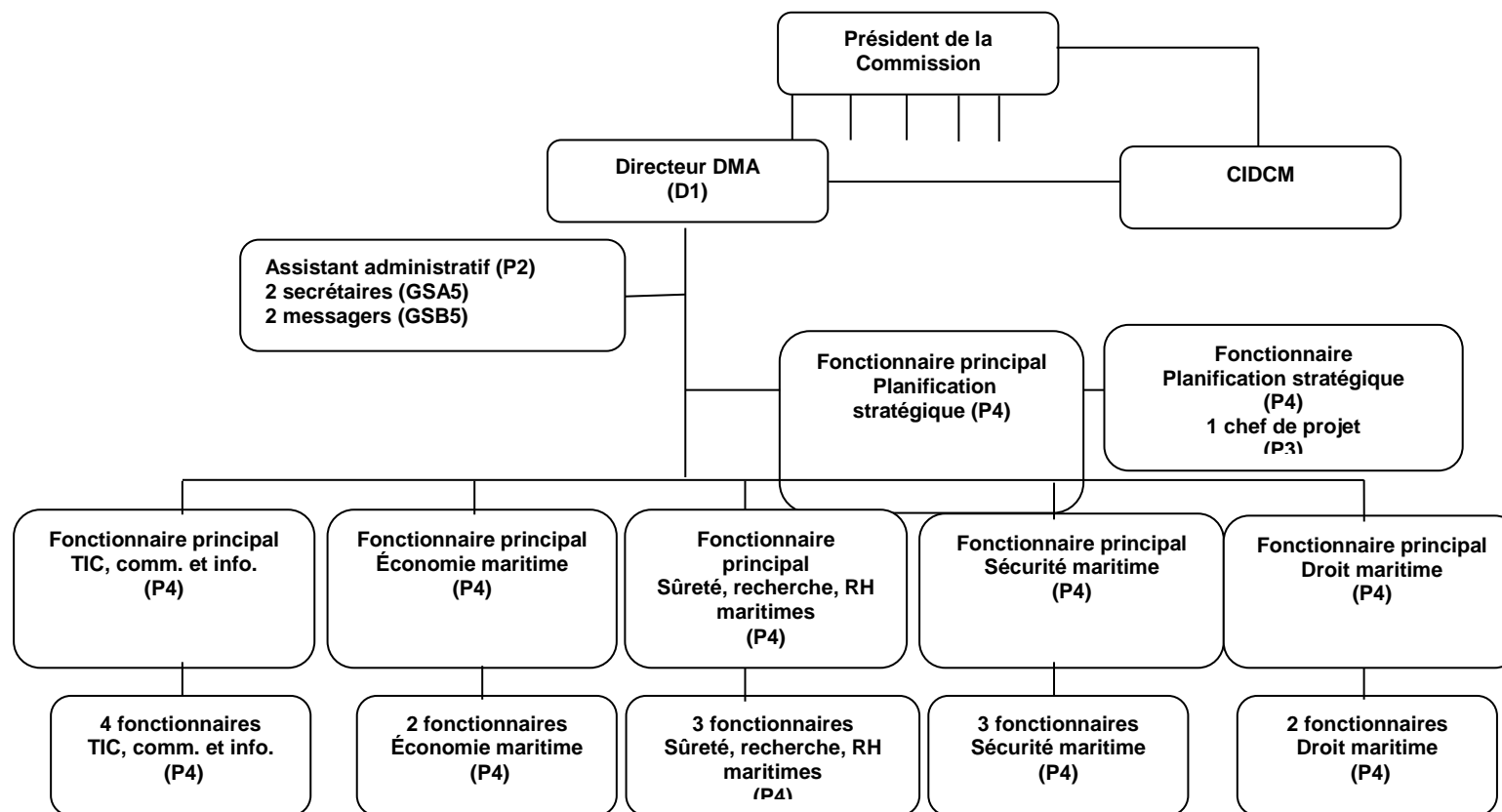
25 July: African Day of Seas and Oceans!
2015-2025: African Decade of Seas and Oceans

maritimes entre les différents acteurs, création de réseaux de partenariats internationaux aux niveaux régional, continental et national.

Together, let's navigate the future.... now!
Tell your neighbor to keep an eye on www.au.int/maritime, and swim with us on
Twitter and Facebook in Arabic, English, French, Portuguese and... Kiswahili.

25 July: African Day of Seas and Oceans!
2015-2025: African Decade of Seas and Oceans

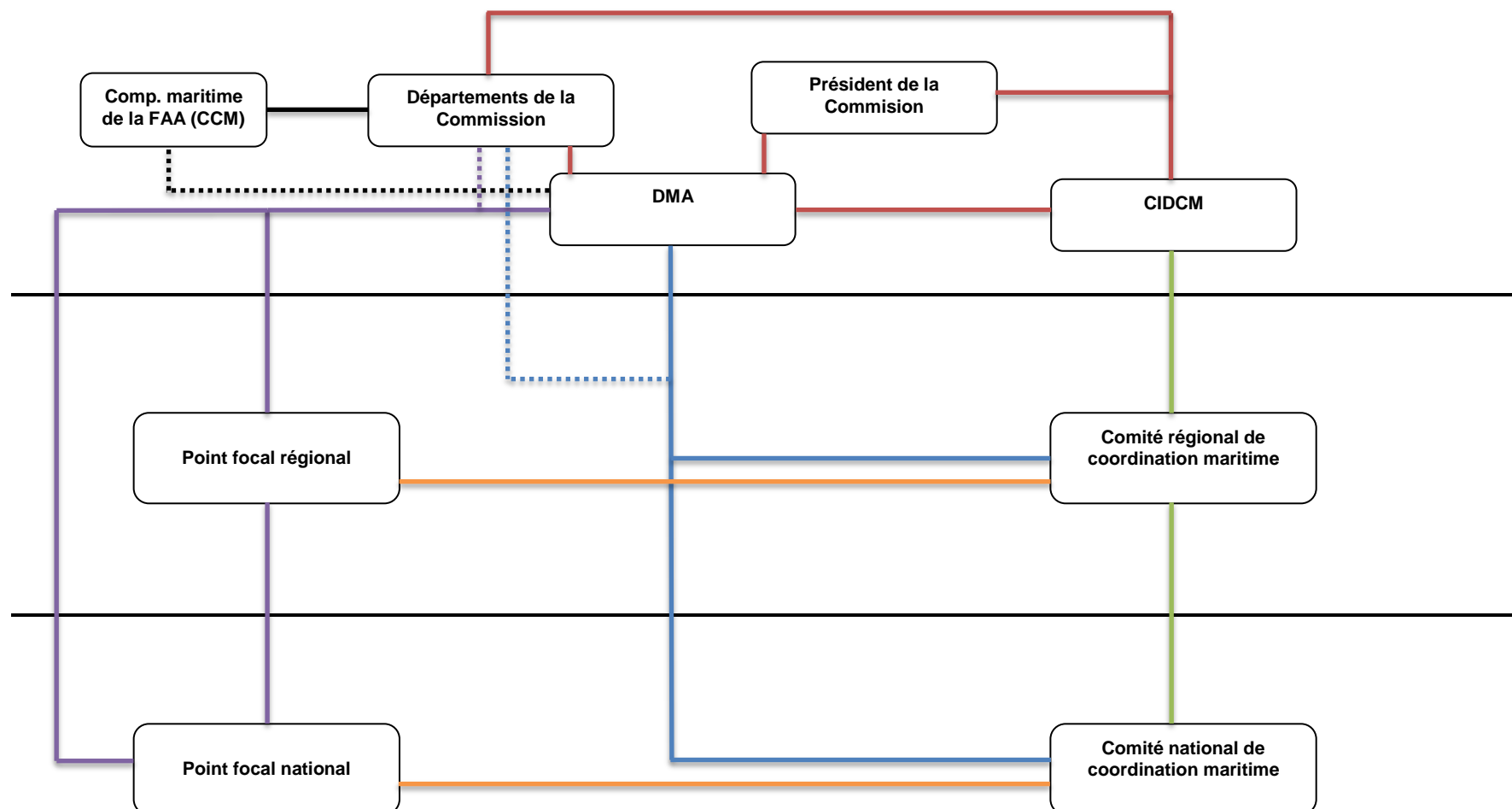
PROJET DE STRUCTURE DU DMA



Together, let's navigate the future.... now!
Tell your neighbor to keep an eye on www.au.int/maritime, and swim with us on
Twitter and Facebook in Arabic, English, French, Portuguese and... Kiswahili.

25 July: African Day of Seas and Oceans!
2015-2025: African Decade of Seas and Oceans

ORGANIGRAMME DES COMITÉS DE COORDINATION



Together, let's navigate the future.... now!
Tell your neighbor to keep an eye on www.au.int/maritime, and swim with us on
Twitter and Facebook in Arabic, English, French, Portuguese and... Kiswahili.
25 July: African Day of Seas and Oceans!
2015-2025: African Decade of Seas and Oceans

EX.CL/833(XXV)
Annexe 2

**PROJET DE BUDGET DU DEPARTEMENT
DES AFFAIRES MARITIMES**

Approche du Cadre logique de l'UA

PLANIFICATION

Proposition de projet de modèle pour l'exercice 2014

Titre du projet :

1.	Département :			
	Groupe de travail sur la Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans à l'horizon 2050 (Stratégie AIM 2050), qui deviendra plus tard Département des affaires maritimes (DMA) après l'adoption de la Stratégie lors de la vingt-deuxième session ordinaire de la Conférence (Réf. : Décision de la Conférence Assembly/Dec.496 (XXII))			
2.	Pilier (I, II, III, IV, V)			
	IV			Renforcement des institutions et des capacités
3	Domaine prioritaire			
	Un Département des affaires maritimes efficient et efficace œuvrant pour la réalisation de la vision de l'UA en harmonie et synergie avec les autres départements et institutions concernés pour mettre en œuvre le Plan stratégique d'action de la Stratégie AIM 2050			
4	État actuel du projet (cocher) :			
	En cours		Nouveau	Délai (2014-2017)
			x	
5	Description de l'objectif du projet (justification du projet : comment peut-il contribuer à réaliser les objectifs du pilier et dans ses relations avec les domaines prioritaires, à poser les jalons, etc., et à obtenir la participation des parties prenantes impliquées dans le projet ? En d'autres termes, quels sont les autres départements et organismes qui devront collaborer dans la mise en œuvre ?) - Max. 2.000 caractères.			
	<p>Selon le communiqué de la 387ème session de la réunion ministérielle du Conseil de paix et de la sécurité de l'UA tenue le 29 juillet 2013 à Addis-Abeba, où le Conseil a approuvé la Déclaration solennelle sur la sécurité et la sûreté maritimes proclamée lors du Sommet de Yaoundé (Cameroun) les 24 et 25 juin 2013, par les chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté économique de l'Afrique centrale (CEEAC) et la Commission du golfe de Guinée (CGG) et ont attribué à l'économie bleue ou océanique surnommé le bleu, l'économie de l'océan, dans la Stratégie AIM 2050 et y conçue comme la « nouvelle ligne de front de la renaissance de l'Afrique » ;</p> <p>Dans sa décision prise lors de sa vingt-deuxième session sur l'adoption de la Stratégie AIM 2050, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement a reconnu le caractère essentiel des océans et des mers de l'Afrique pour le développement du continent et la position primordiale qu'ils occupent dans l'Agenda de développement post-2015 et dans la formulation des objectifs de développement durable.</p> <p>La Conférence a également demandé à la Commission de faciliter la mise en place du Groupe de travail spécial chargé de préparer les détails techniques en vue de la mise en œuvre rapide de la Stratégie AIM 2050 pour la Zone maritime exclusive en conformité avec les conventions et lois maritimes internationales .</p> <p>Se basant sur une analyse de la Décision sur la Stratégie AIM 2050 (Décision de la vingt-deuxième session de la Conférence Dec.496 (XXII)), les mesures immédiates suivantes sont nécessaires : - Évaluer les conséquences structurelles et financières et présenter un rapport au prochain Sommet de juin 2014 à Malabo ; - Mettre en place un groupe de travail spécial pour travailler sur le CEMZA ; - Institutionnaliser la Décennie 2015-2025 et la Journée africaine des mers et des océans ; - Populariser la Stratégie AIM 2050 et mener des consultations avec les Mécanismes régionaux ; - Formuler les objectifs de développement durable à intégrer dans l'Agenda de développement post-2015. - Établir des partenariats stratégiques ; - Aider les États à adhérer aux instruments internationaux pertinents comme la Charte des transports maritimes révisée ; - Développer et adopter des stratégies régionales contre la piraterie, les vols à main armée et d'autres activités illégales commises en mer, conformément à la Stratégie AIM 2050 ; - Travailler en collaboration avec d'autres organisations pour relever les défis et saisir les opportunités qui se présentent dans le domaine maritime de l'Afrique, et renforcer la coopération transfrontalière et sous-régionale, ainsi que les capacités des États membres dans la gestion de la Zone économique exclusive, y compris le CEMZA ; - Intégrer dans l'Agenda 2063 les stratégies de gestion optimale des immenses ressources des océans et des mers de l'Afrique, sur la base de la Stratégie AIM 2050.</p>			
6	Résultat attendu	Indicateurs	Moyens de vérification	Moyens de vérification
1	Augmentation de la création de richesse dans les océans et les mers de l'Afrique par le développement d'une économie bleue en plein essor, durable, sécurisée et respectueuse de l'environnement	Création d'un nouveau département ; Amélioration de la création des richesses à partir de la mer ; Développement des ressources humaines ; et Renforcement des capacités de gouvernance maritime.	Rapports de suivi et d'évaluation	Volonté des départements, bureaux techniques, bureaux de représentation, CER, organes de l'UA d'y participer pleinement
7	Résultat attendu	Indicateurs	Moyens de vérification	Moyens de vérification

7.1	Gestion de la Stratégie AIM 2050	Obtenir l'adhésion des parties prenantes (aux niveaux continental, régional et sous-régional)	Élaboration d'un plan d'affaires. Approbation du Plan d'affaires. Tenue de la Conférence inaugurale africaine sur la sécurité maritime et le développement	Volonté des États membres à coopérer pleinement
7.2	Programme de développement pour la gouvernance maritime	Amélioration de la sécurité et de la sûreté maritimes de l'Afrique	Mieux comprendre les défis et les opportunités qui se présentent à la gouvernance maritime africaine	Volonté des États membres à coopérer pleinement
7.3	Programme de création de richesses	Améliorer la création de richesses et les performances des échanges aux niveaux régional et international en renforçant les capacités maritimes	Augmentation du nombre actuel appartenant aux Africains Création d'au moins cinq aquariums géants africains	Décassement des fonds des partenaires à temps; Coopération des autres départements
7.4	Recherche et développement des ressources humaines	Amélioration de l'éducation et de la main-d'œuvre dans le domaine maritime en Afrique (égalité entre hommes et femmes)	Étude sur la main-d'œuvre maritime en Afrique et le développement des capacités	Volonté des autres départements et des États membres à coopérer pleinement

Coûts globaux par activités (en dollars)

10. Matrice des résultats ou activités								
Résultats ou activités	Projection trimestrielle des dépenses				Source de financement		Responsabilité (Division ou unité)	
	2014	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre	États membres		PI (spécifier s'ils sont connus)
7.1 Gestion de la Stratégie AIM 2050								
7.1.1 Réunion de coordination d'experts des mécanismes régionaux - conformément à la Décision de la Conférence ; Termes de référence, POC, PREP de la Réunion ministérielle				33,630				Groupe de travail
7.1.2 Élaboration d'un plan d'affaires à court terme				47,790	47,790			Groupe de travail
7.1.3 Fourniture de bureau (papeterie, imprimante, scanner, matériel informatique, etc.)				100,000				Groupe de travail
7.1.4 Frais administratifs et opérationnels, notamment pour la participation aux réunions annuelles au siège de la Commission de l'UA, à savoir celles du Groupe de contact sur la piraterie, du Comité de la sécurité maritime (MSC), du Comité de coopération technique de l'Organisation maritime internationale (OMI), de l'Organisation hydrographique internationale (OHI), de la Commission océanographique intergouvernementale (COI), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), etc.				146,500	146,500			Groupe de travail
7.1.5 Troisième Conférence des ministres de l'UA responsables des affaires maritimes				29,900				Groupe de travail
Total partiel par résultat	552,110							
7.2 Programme de développement pour la gouvernance maritime								
7.2.1 Création d'un CEMZA stable, sécurisé et non pollué (Groupe de travail spécial conformément à la Décision de la Conférence - étude, processus et finalisation)				354,000				Groupe de travail
7.2.2 Création d'un groupe de travail continental représentant les chefs de marines et/ou garde-côtes africains (CHANS) ; Concept sur le Siège des marines régionales (MHQ) ; Concept sur l'évaluation des capacités du MDA en cours (y compris les besoins des centres des opérations maritimes) ; Concept de l'analyse de l'état actuel de la gouvernance maritime dans les États membres avec les centres de coordination des opérations maritimes (MOC).					111,000			Groupe de travail
Total partiel par résultat	465,000							
7.3 Programme de création de richesses								
7.3.1 Examen de la Déclaration d'Abuja sur la pêche et l'aquaculture durables en Afrique - 2005					100,500			
7.3.2 Atelier de réflexion sur la mise en place du Fonds d'investissement de la Stratégie AIM (AIMSCAF 2050)				47,220				
7.3.3 Atelier technique sur la croissance de l'industrie des loisirs et du tourisme maritime ; Assistance technique sur le développement d'au moins cinq Aquariums géants africains dans les États membres de l'UA.					106,000			
Total partiel par résultat	253,720							
7.4 Recherche et développement des ressources humaines								
7.4.1 Étude sur le développement des ressources humaines et des capacités maritimes de l'Afrique					75,000			
7.4.2 Programme de Cadets				25,000				
Total partiel par résultat	100,000							
7.5 Initiatives de communication et d'information								
7.5.1 Activités de la Consultation de haut niveau des Champions sur la Stratégie AIM 2050 (HLC2-Stratégie AIM 2050)				111,500	111,500			Groupe de travail
7.5.2 Atelier de planification de la Campagne « Non à l'aveuglement vis-à-vis des mers »				75,500				Groupe de travail
7.5.3 Initiative de communication et d'information N° 1 : Campagne panafricaine « Non à l'aveuglement vis-à-vis des mers »					50,000			Groupe de travail
7.5.4 Initiative de communication et d'information N° 2 : Établissement de la Journée africaine des mers				25,000				Groupe de travail
7.5.5 Plan global de communication et d'information				50,000				
Total partiel par résultat	423,500							
Total	1,794,330							

Répartition détaillée des coûts par activité

RÉSULTAT OU ACTIVITÉS	Budget total	Élément de coût	Nombre d'articles	Coût unitaire	Nombre de jours, semaines, mois (pour les réunions, missions, consultation, etc.)	Coût total	Observations
1 Gestion de la Stratégie AIM 2050							
1.1 Réunion de coordination d'experts des mécanismes régionaux - conformément à la Décision de la Conférence	33,630						Commission de l'UA
		Per diem pour 10 participants externes	10	160	3	4,800	
		Billets d'avion pour 10 participants externes	10	1200		12,000	
		Hébergement	10	200	3	6,000	
		Frais pour les experts	2	800	3	4,800	
		Billets d'avion pour les experts	2	1200		2,400	
		Hébergement	2	200	3	1,200	
		Déjeuner et rafraichissements	54	15	3	2,430	
		Total partiel				33,630	
1.2 Élaboration d'un plan d'affaires à court terme (2 réunions)	95,580						Commission de l'UA
		Per diem pour 7 participants externes	14	160	3	6,720	
		Billets d'avion pour 7 participants externes	14	1200		16,800	
		Hébergement	14	200	3	8,400	
		Frais pour les experts	14	800	3	33,600	
		Billets d'avion pour les experts	14	1200		16,800	
		Hébergement	14	200	3	8,400	
		Déjeuner et rafraichissements	108	15	3	4,860	
		Total partiel				95,580	
1.4 Fourniture de bureau (papeterie, imprimante, scanner, matériel informatique, etc.)	100,000					100,000	
		Total partiel				100,000	
1.5 Frais administratifs et opérationnels, notamment la participation aux réunions annuelles au siège de la Commission de l'UA, à savoir celles du Groupe de contact sur la piraterie, du Comité de la sécurité maritime (MSC), du Comité de coopération technique de l'Organisation maritime internationale (OMI), de l'Organisation hydrographique internationale (OHI), de la Commission océanographique intergouvernementale (COI), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), etc.	293,000	Frais administratifs (Frais de conférence, etc.)				293,000	

			Per diem pour les participants de la Commission de l'UA pour les réunions tenues en dehors du siège de la Commission	3	500	100	150,000	3 personnes X 5 jours X 2 fois par mois
			Billets d'avion pour les participants de la Commission de l'UA	60	1,200		72,000	
			Total partiel				515,000	
1.6	Troisième Conférence des ministres de l'UA responsables des affaires maritimes	29,900						Commission de l'UA
			Per diem pour 10 participants externes	5	160	3	2,400	
			Billets d'avion pour 10 participants externes	5	1200		6,000	
	Journée africaine des mers et des océans et préparation de la Décennie 2015-2025,		Hébergement	5	200	3	3,000	
	Consultation de haut niveau des champions		Impression	1	3000	1	3,000	
	Groupe de travail - CEMZA		Communication et information	1	1500	1	1,500	
	Rapport		Traduction	1	5000	1	5,000	
			Déjeuner et rafraichissements	200	15	3	9,000	
			Total partiel				29,900	
	Total	552,110	Total partiel				552,110	

2 Programme de développement pour la gouvernance maritime								
2.1	Création d'un CEMZA stable, sécurisé et non pollué (Groupe de travail spécial conformément à la Décision de la Conférence - étude, processus et finalisation)	354,000	Frais de fonctionnement du Groupe de travail spécial				230,000	Voir : Assembly Decision/Dec.496(XXII) 22ème Session
			Honoraires par mois X 8.000 dollars	12	8,000		96,000	
			Dépenses pour les documents ou les ouvrages sélectionnés				10,000	
			Production de cartes				10,000	
			Experts en stratégie de communication				8,000	
			Total partiel				354,000	
2.2	Création d'un groupe de travail continental représentant les chefs de marines et/ou garde-côtes africains (CHANS)	111,000	Per diem pour 4 participants de la Commission de l'UA	4	500	5	10,000	Conformément à la Startégie AIM 2025
	Concept sur le Siège des marines régionales (MHQ) avec les centres de coordination des opérations maritimes (MOC)		Per diem pour 10 participants externes	10	500	5	25,000	en dehors du siège de la Commission
	Concept de l'analyse de l'état actuel de la gouvernance maritime dans les États membres		Billets d'avion pour 14 participants	14	1000		14,000	
	Concept sur l'évaluation des capacités du MDA en cours (y compris les besoins des centres des opérations maritimes)		Hébergement	0	200	5	-	
			Frais pour les experts	7	800	5	28,000	
			Billets d'avion pour les experts	7	1000		7,000	
			Hébergement	7	200	5	7,000	
			Dépenses liées au lieu de la réunion				20,000	
			Total partiel				111,000	
	Total	465,000					465,000	

3 Programme de création de richesses								
3.1	Examen de la Déclaration d'Abuja sur la pêche et l'aquaculture durables en Afrique - 2005	100,500	Per diem pour 4 participants de la Commission de l'UA	4	500	5	10,000	Conformément à la Startégie AIM 2025
			Per diem pour 7 participants externes	7	500	5	17,500	en dehors du siège de la Commission
			Billets d'avion pour les participants	11	1000		11,000	
			Hébergement	0	200	5	-	
			Frais pour les experts	7	800	5	28,000	
			Billets d'avion pour les experts	7	1000		7,000	
			Hébergement	7	200	5	7,000	
			Dépenses liées au lieu de la réunion				20,000	
			Total partiel				100,500	
3.2	Atelier de réflexion sur la mise en place du Fonds d'investissement de la Stratégie AIM (AIMSCAF 2050)	47,220	Frais pour les experts	12	800	3	28,800	Conformément à la Startégie AIM 2025
			Billets d'avion pour les experts	12	1000	1	12,000	Commission de l'UA
			Hébergement	12	200	2	4,800	
			Déjeuner et rafraichissements	18	15	6	1,620	
			Total partiel				47,220	
3.3	Atelier technique sur la croissance de l'industrie des loisirs et du tourisme maritime	106,000	Per diem pour 6 participants de la Commission de l'UA	6	500	5	15,000	Conformément à la Startégie AIM 2025
	Assistance technique sur le développement d'au moins cinq Aquariums géants africains dans les États membres de l'UA		Per diem pour 10 participants externes	10	500	5	25,000	en dehors du siège de la Commission
			Billets d'avion pour les participants	16	1000		16,000	
			Hébergement	0	200	5	-	
			Frais pour les experts	5	800	5	20,000	
			Billets d'avion pour les experts	5	1000		5,000	
			Hébergement	5	200	5	5,000	
			Dépenses liées au lieu de la réunion				20,000	
			Total partiel				106,000	
Total		253,720					253,720	

4 Recherche et développement des ressources humaines									
4.1	Étude sur le développement des ressources humaines et des capacités maritimes de l'Afrique	75,000	Consultants, missions, rapports				75,000		
			Total partiel				75,000		
4.2	Programme de formation des gens de mer (développement)	25,000	Recherche, rapports				25,000		
			Total partiel				25,000		
	Total	100,000					100,000		
5 Initiatives de communication et d'information									
5.1	Activités de la Consultation de haut niveau des Champions sur la Stratégie AIM 2050 (HLC2-Stratégie AIM 2050)	223,000	Billets d'avion pour les experts, per diem et déjeuner offert				175,000	Conformément à la Stratégie AIM 2025	
			Honoraires par mois X 8.000 dollars	6	8,000		48,000		
			Total partiel				223,000		
5.2	Atelier de planification de la Campagne « Non à l'aveuglement vis-à-vis des mers »	75,500	Per diem pour 4 participants de la Commission de l'UA	4	500	3	6,000	en dehors du siège de la Commission	
			Per diem pour 7 participants externes	7	500	3	10,500		
			Billets d'avion pour les participants	11	1000		11,000		
			Hébergement	0	200	3	-		
			Frais pour les experts	7	800	3	16,800		
			Billets d'avion pour les experts	7	1000		7,000		
			Hébergement	7	200	3	4,200		
			Dépenses liées au lieu de la réunion				20,000		
			Total partiel				75,500		
5.3	Initiative de communication et d'information N° 1 : Campagne panafricaine « Non à l'aveuglement vis-à-vis des mers »	50,000					50,000		
			Total partiel				50,000		
5.4	Initiative de communication et d'information N° 2 : Établissement de la Journée africaine des mers et des océans	25,000					25,000		
			Total partiel				25,000		
5.5	Plan global de communication et d'information	50,000					50,000		
			Total partiel				50,000		
	Total	423,500							
Total partiel par résultat		1,794,330							

Réunions prévues pour le budget-programme de l'exercice 2014 par rapport au projet

N° de référence	Titre de la réunion	Date et mois	Lieu	Base juridique	Domaine prioritaire par rapport à la réunion	Résultat attendu	Groupe cible	Nombre de personnels des départements de la Commission de l'UA	Nombre de personnels de la DCMP	Nombre de participants	Coût pour la DCMP	Coût pour le département organisateur	Coût du budget total	Nombre de langues	cocher la case appropriée pour chaque type de réunion				Observations et point focal	
															Réunion avec les partenaires	Caractère principal	Formation et renforcement des capacités	Collaborations et événements		Réunions plénières
7.1.1	Réunion de coordination d'experts des mécanismes régionaux - conformément à la Décision de la Conférence	Avril	Commission de l'UA	Stratégie AIM 2050, Décision de la Conférence.		Présentation et sensibilisation des parties prenantes à Stratégie AIM approuvée Création d'une structure de coordination	Quelques États membres, CER, Mécanismes régionaux	6		18		33630	33630	4					x	
7.1.2	Élaboration d'un plan d'affaires à court terme	Juin et octobre	Commission de l'UA	Stratégie AIM 2050		Élaboration du Plan d'affaires à court terme de la Stratégie AIM 2050	États membres, CER, Mécanismes régionaux, consultants	4		18		95580	95580	2					x	
7.1.3	Frais administratifs et opérationnels, notamment la participation aux réunions annuelles au siège de la Commission de l'UA, à savoir celles du Groupe de contact sur la piraterie, du Comité de la sécurité maritime (MSC), du Comité de coopération technique de l'Organisation maritime internationale (OMI), de l'Organisation hydrographique internationale (OHI), de la Commission océanographique intergouvernementale (COI), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)	Toute l'année		Stratégie AIM 2050				Groupe de travail		Groupe de travail		293000	293000							
7.1.4	Troisième Conférence des ministres de l'UA responsables des affaires maritimes	JUL	Commission de l'UA	Stratégie AIM 2050		Évaluation de la Stratégie AIM 2050 ; Mise en place de la Déclaration et de la Journée africaine des mers ; Évaluation du rapport de Consultation de haut niveau des Champions et du Groupe de travail sur le CEMZA.	États membres, CER, Mécanismes régionaux	15		226		29900	29900	4	x	x	x			
7.2.1	Création d'un CEMZA stable, sécurisé et non pollué (Groupe de travail spécial conformément à la Décision de la Conférence - étude, processus et finalisation)	Toute l'année	À déterminer	Stratégie AIM 2050		Rapport de recherche sur le CEMZA	États membres, CER, Mécanismes régionaux, Organisations internationales	3		12		354000	354000						x	
7.2.2	Création d'un groupe de travail continental représentant les chefs de marines et/ou garde-côtes africains (CHANS) ; Concept sur le Siège des marines régionales (MHQ) ; Concept sur l'évaluation des capacités du MDA en cours (y compris les besoins des centres des opérations maritimes) ; Concept de l'analyse de l'état actuel de la gouvernance maritime dans les États membres avec les centres de coordination des opérations maritimes (MOC).	Novembre	À déterminer	Stratégie AIM 2050		Intégration du genre dans le CHANS et élaboration du compte de MHQ, MDA et de gouvernance	États membres, CER, Mécanismes régionaux	4		21		111000	111000	4					x	
7.3.1	Examen de la Déclaration d'Abuja sur la pêche et l'aquaculture durables en Afrique - 2005	Octobre	À déterminer	Stratégie AIM 2050		Intégration de la Déclaration dans les législations nationales ; Établissement de zones de protection halieutique et mise sur pied de mécanismes de suivi ; Élaboration du rapport d'évaluation	États membres, CER, Mécanismes régionaux, FAO, RFM, DMA, BAD, Banque mondiale	4		18		100500	100500	4					x	
7.3.2	Atelier de réflexion sur la mise en place du Fonds d'investissement de la Stratégie AIM (AIMSCAF 2050)	Septembre	À déterminer	Stratégie AIM 2050		Rapport sur l'établissement de l'AIMSCAF 2050	États membres, CER, Mécanismes régionaux, Organisations	6		18		47220	47220	4					x	
7.3.3	Atelier technique sur la croissance de l'industrie des loisirs et du tourisme maritime. Assistance technique sur le développement d'au moins cinq Aquariums géants africains dans les États membres de l'UA.	Décembre	À déterminer	Stratégie AIM 2050		Finalisation du rapport	États membres, CER, Mécanismes régionaux	6		21		106000	106000	4					x	

Postes financés pour le projet (actuel et créés)

POSTES	Résultat global attendu pour le poste (en une phrase)	CATÉGORIE/Échelon	Nombre de postes	Budget annuel	État des postes (pourvus ou à créer)
Coordonnateur du Groupe de travail de la Stratégie AIM 2050	Coordonner le travail de l'équipe pour promouvoir le renforcement des normes de sécurité ainsi que la création de richesses dans les océans et les mers d'Afrique par le développement d'une économie bleue en plein essor, durable, sécurisée et respectueuse de l'environnement	D1/5	1	138,369	Poste pourvu
Fonctionnaire principal chargé des TIC, de la communication et de l'information (P5)	Campagne « Non à l'aveuglement vis-à-vis des mers »	P5/5	1	100,000	Poste à créer
Fonctionnaires chargés des TIC, de la communication et de l'information (P4)	Campagne « Non à l'aveuglement vis-à-vis des mers »	P4/5	4	321,104	Poste à créer
Fonctionnaires principaux chargés des questions de sécurité, sureté et droit maritimes (P5)	Amélioration de la visibilité maritime	P5/5	3	300,000	Poste à créer
Fonctionnaires chargés des questions de sécurité, sureté et droit maritimes (P4)	Amélioration de la visibilité maritime	P4/5	8	642,208	Poste à créer
Fonctionnaire principal chargé des questions d'économie maritime (P5)	Amélioration de l'économie maritime	P5/5	1	100,000	Poste à créer
Fonctionnaires chargés des questions d'économie maritime (P4)	Amélioration de l'économie maritime	P4/5	2	160,552	Poste à créer
Fonctionnaire principal chargé de la planification stratégique (P5)	Planification stratégique	P5/5	1	100,000	Poste à créer

Fonctionnaires chargés de la planification stratégique (P4)	Planification stratégique	P4/5	2	160,552	Poste à créer
Un assistant administratif (P2)	Services administratifs	P2/5	1	57,789	Poste à créer
Deux secrétaires bilingues (GSA5)	Secrétariat	GSA5	2	92,518	Poste à créer
Deux agents de bureau (GSA5)	Service de courrier et d'appui dans les bureaux	GSA5	2	92,518	Poste à créer
Total partiel			28	2,265,610	
Moitié du montant pour l'exercice 2014				1,132,805	

Sommaire des coûts et approbation

11. Sommaire du coût du projet		
Coût total pour l'exercice 2014 (semestriel)	Coût estimatif du projet pour l'exercice 201	Coût estimatif du projet pour les exercices 2014
2,927,135.00	4,645,367.00	7572502

Préparé par : (Fonctionnaire responsable) :	Soren Skovbjerg Nielsen	Signature		Date :	27-Apr-14
	Colette Maganga				27-Apr-14
Fonctionnaire de la SPPMERM chargé de la facilitation ou de la planification :	Cosby Ungwelu Nkwazi	Signature		Date :	
	Approuvé par (Directeur ou Commissaire) :	Samuel Kamé-Domguia	Signature		27-Apr-14



Approche du Cadre logique de l'UA
PLANIFICATION
Proposition de projet de modèle pour l'exercice 2014

Titre du projet :

1.	Département :			
	Groupe de travail sur la Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans à l'horizon 2050 (Stratégie AIM 2050), qui deviendra plus tard Département des affaires maritimes (DMA) après l'adoption de la Stratégie lors de la vingt-deuxième session ordinaire de la Conférence (Réf. : Décision de la Conférence Assembly/Dec.496 (XXII))			
2.	Pilier (I, II, III, IV, V)			
	IV			Renforcement des institutions et des capacités
3	Domaine prioritaire			
	Un Département des affaires maritimes efficient et efficace œuvrant pour la réalisation de la vision de l'UA en harmonie et synergie avec les autres départements et institutions concernés pour mettre en œuvre le Plan stratégique d'action de la Stratégie AIM 2050			
4	État actuel du projet (cocher) :			
	En cours		Nouveau	Délai (2014-2017)
			x	
5	Description de l'objectif du projet (justification du projet : comment peut-il contribuer à réaliser les objectifs du pilier et dans ses relations avec les domaines prioritaires, à poser les jalons, etc., et à obtenir la participation des parties prenantes impliquées dans le projet ? En d'autres termes, quels sont les autres départements et organismes qui devront collaborer dans la mise en œuvre ?) - Max. 2.000 caractères.			
	<p>Selon le communiqué de la 387ème session de la réunion ministérielle du Conseil de paix et de la sécurité de l'UA tenue le 29 juillet 2013 à Addis-Abeba, où le Conseil a approuvé la Déclaration solennelle sur la sécurité et la sûreté maritimes proclamée lors du Sommet de Yaoundé (Cameroun) les 24 et 25 juin 2013, par les chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté économique de l'Afrique centrale (CEEAC) et la Commission du golfe de Guinée (CGG) et ont attribué à l'économie bleue ou océanique surnommé le bleu, l'économie de l'océan, dans la Stratégie AIM 2050 et y conçue comme la « nouvelle ligne de front de la renaissance de l'Afrique » ;</p> <p>Dans sa décision prise lors de sa vingt-deuxième session sur l'adoption de la Stratégie AIM 2050, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement a reconnu le caractère essentiel des océans et des mers de l'Afrique pour le développement du continent et la position primordiale qu'ils occupent dans l'Agenda de développement post-2015 et dans la formulation des objectifs de développement durable.</p> <p>La Conférence a également demandé à la Commission de faciliter la mise en place du Groupe de travail spécial chargé de préparer les détails techniques en vue de la mise en œuvre rapide de la Stratégie AIM 2050 pour la Zone maritime exclusive en conformité avec les conventions et lois maritimes internationales .</p> <p>Se basant sur une analyse de la Décision sur la Stratégie AIM 2050 (Décision de la vingt-deuxième session de la Conférence Dec.496 (XXII)), les mesures immédiates suivantes sont nécessaires : - Évaluer les conséquences structurelles et financières et présenter un rapport au prochain Sommet de juin 2014 à Malabo ; - Mettre en place un groupe de travail spécial pour travailler sur le CEMZA ; - Institutionnaliser la Décennie 2015-2025 et la Journée africaine des mers et des océans ; - Populariser la Stratégie AIM 2050 et mener des consultations avec les Mécanismes régionaux ; - Formuler les objectifs de développement durable à intégrer dans l'Agenda de développement post-2015. - Établir des partenariats stratégiques ; - Aider les États à adhérer aux instruments internationaux pertinents comme la Charte des transports maritimes révisée ; - Développer et adopter des stratégies régionales contre la piraterie, les vols à main armée et d'autres activités illégales commises en mer, conformément à la Stratégie AIM 2050 ; - Travailler en collaboration avec d'autres organisations pour relever les défis et saisir les opportunités qui se présentent dans le domaine maritime de l'Afrique, et renforcer la coopération transfrontalière et sous-régionale, ainsi que les capacités des États membres dans la gestion de la Zone économique exclusive, y compris le CEMZA ; - Intégrer dans l'Agenda 2063 les stratégies de gestion optimale des immenses ressources des océans et des mers de l'Afrique, sur la base de la Stratégie AIM 2050.</p>			
6	Résultat attendu	Indicateurs	Moyens de vérification	Moyens de vérification
	1 Augmentation de la création de richesse dans les océans et les mers de l'Afrique par le développement d'une économie bleue en plein essor, durable, sécurisée et respectueuse de l'environnement	Création d'un nouveau département ; Amélioration de la création des richesses à partir de la mer ; Développement des ressources humaines ; et Renforcement des capacités de gouvernance maritime.	Rapports de suivi et d'évaluation	Volonté des départements, bureaux techniques, bureaux de représentation, CER, organes de l'UA d'y participer pleinement
7	Résultat attendu	Indicateurs	Moyens de vérification	Moyens de vérification

7.1	Gestion de la Stratégie AIM 2050	Obtenir l'adhésion des parties prenantes (aux niveaux continental, régional et sous-régional)	Élaboration d'un plan d'affaires. Approbation du Plan d'affaires. Tenue de la Conférence inaugurale africaine sur la sécurité maritime et le développement	Volonté des États membres à coopérer pleinement
7.2	Programme de développement pour la gouvernance maritime	Amélioration de la sécurité et de la sûreté maritimes de l'Afrique	Mieux comprendre les défis et les opportunités qui se présentent à la gouvernance maritime africaine	Volonté des États membres à coopérer pleinement
7.3	Programme de création de richesses	Améliorer la création de richesses et les performances des échanges aux niveaux régional et international en renforçant les capacités maritimes	Augmentation du nombre actuel appartenant aux Africains Création d'au moins cinq aquariums géants africains	Décassement des fonds des partenaires à temps; Coopération des autres départements
7.4	Recherche et développement des ressources humaines	Amélioration de l'éducation et de la main-d'œuvre dans le domaine maritime en Afrique (égalité entre hommes et femmes)	Étude sur la main-d'œuvre maritime en Afrique et le développement des capacités	Volonté des autres départements et des États membres à coopérer pleinement

Coûts globaux par activités (en dollars)

10. Matrice des résultats ou activités								
Résultats ou activités	Projection trimestrielle des dépenses				Source de financement		Responsabilité (Division ou unité)	
	2014	2014			États membres	PI (spécifier s'ils sont connus)		
		Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre				Quatrième trimestre
7.1 Gestion de la Stratégie AIM 2050								
7.1.1 Réunion de coordination d'experts des mécanismes régionaux - conformément à la Décision de la Conférence ; Termes de référence, POC, PREP de la Réunion ministérielle			33,630				Groupe de travail	
7.1.2 Élaboration d'un plan d'affaires à court terme			47,790	47,790			Groupe de travail	
7.1.3 Fourniture de bureau (papeterie, imprimante, scanner, matériel informatique, etc.)			100,000				Groupe de travail	
7.1.4 Frais administratifs et opérationnels, notamment pour la participation aux réunions annuelles au siège de la Commission de l'UA, à savoir celles du Groupe de contact sur la piraterie, du Comité de la sécurité maritime (MSC), du Comité de coopération technique de l'Organisation maritime internationale (OMI), de l'Organisation hydrographique internationale (OHI), de la Commission océanographique intergouvernementale (COI), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), etc.			146,500	146,500			Groupe de travail	
7.1.5 Troisième Conférence des ministres de l'UA responsables des affaires maritimes			29,900				Groupe de travail	
Total partiel par résultat	552,110							
7.2 Programme de développement pour la gouvernance maritime								
7.2.1 Création d'un CEMZA stable, sécurisé et non pollué (Groupe de travail spécial conformément à la Décision de la Conférence - étude, processus et finalisation)			354,000				Groupe de travail	
7.2.2 Création d'un groupe de travail continental représentant les chefs de marines et/ou garde-côtes africains (CHANS) ; Concept sur le Siège des marines régionales (MHQ) ; Concept sur l'évaluation des capacités du MDA en cours (y compris les besoins des centres des opérations maritimes) ; Concept de l'analyse de l'état actuel de la gouvernance maritime dans les États membres avec les centres de coordination des opérations maritimes (MOC).				111,000			Groupe de travail	
Total partiel par résultat	465,000							
7.3 Programme de création de richesses								
7.3.1 Examen de la Déclaration d'Abuja sur la pêche et l'aquaculture durables en Afrique - 2005				100,500				
7.3.2 Atelier de réflexion sur la mise en place du Fonds d'investissement de la Stratégie AIM (AIMSCAF 2050)			47,220					
7.3.3 Atelier technique sur la croissance de l'industrie des loisirs et du tourisme maritime ; Assistance technique sur le développement d'au moins cinq Aquariums géants africains dans les États membres de l'UA.				106,000				
Total partiel par résultat	253,720							
7.4 Recherche et développement des ressources humaines								
7.4.1 Étude sur le développement des ressources humaines et des capacités maritimes de l'Afrique				75,000				
7.4.2 Programme de Cadets			25,000					
Total partiel par résultat	100,000							
7.5 Initiatives de communication et d'information								
7.5.1 Activités de la Consultation de haut niveau des Champions sur la Stratégie AIM 2050 (HLC2-Stratégie AIM 2050)			111,500	111,500			Groupe de travail	
7.5.2 Atelier de planification de la Campagne « Non à l'aveuglement vis-à-vis des mers »			75,500				Groupe de travail	
7.5.3 Initiative de communication et d'information N° 1 : Campagne panafricaine « Non à l'aveuglement vis-à-vis des mers »				50,000			Groupe de travail	
7.5.4 Initiative de communication et d'information N° 2 : Établissement de la Journée africaine des mers			25,000				Groupe de travail	
7.5.5 Plan global de communication et d'information			50,000					
Total partiel par résultat	423,500							
Total	1,794,330							

Répartition détaillée des coûts par activité

RÉSULTAT OU ACTIVITÉS	Budget total	Élément de coût	Nombre d'articles	Coût unitaire	Nombre de jours, semaines, mois (pour les réunions, missions, consultation, etc.)	Coût total	Observations
1 Gestion de la Stratégie AIM 2050							
1.1 Réunion de coordination d'experts des mécanismes régionaux - conformément à la Décision de la Conférence	33,630						Commission de l'UA
		Per diem pour 10 participants externes	10	160	3	4,800	
		Billets d'avion pour 10 participants externes	10	1200		12,000	
		Hébergement	10	200	3	6,000	
		Frais pour les experts	2	800	3	4,800	
		Billets d'avion pour les experts	2	1200		2,400	
		Hébergement	2	200	3	1,200	
		Déjeuner et rafraichissements	54	15	3	2,430	
		Total partiel				33,630	
1.2 Élaboration d'un plan d'affaires à court terme (2 réunions)	95,580						Commission de l'UA
		Per diem pour 7 participants externes	14	160	3	6,720	
		Billets d'avion pour 7 participants externes	14	1200		16,800	
		Hébergement	14	200	3	8,400	
		Frais pour les experts	14	800	3	33,600	
		Billets d'avion pour les experts	14	1200		16,800	
		Hébergement	14	200	3	8,400	
		Déjeuner et rafraichissements	108	15	3	4,860	
		Total partiel				95,580	
1.4 Fourniture de bureau (papeterie, imprimante, scanner, matériel informatique, etc.)	100,000					100,000	
		Total partiel				100,000	
1.5 Frais administratifs et opérationnels, notamment la participation aux réunions annuelles au siège de la Commission de l'UA, à savoir celles du Groupe de contact sur la piraterie, du Comité de la sécurité maritime (MSC), du Comité de coopération technique de l'Organisation maritime internationale (OMI), de l'Organisation hydrographique internationale (OHI), de la Commission océanographique intergouvernementale (COI), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), etc.	293,000	Frais administratifs (Frais de conférence, etc.)				293,000	

			Per diem pour les participants de la Commission de l'UA pour les réunions tenues en dehors du siège de la Commission	3	500	100	150,000	3 personnes X 5 jours X 2 fois par mois
			Billets d'avion pour les participants de la Commission de l'UA	60	1,200		72,000	
			Total partiel				515,000	
1.6	Troisième Conférence des ministres de l'UA responsables des affaires maritimes	29,900						Commission de l'UA
			Per diem pour 10 participants externes	5	160	3	2,400	
			Billets d'avion pour 10 participants externes	5	1200		6,000	
	Journée africaine des mers et des océans et préparation de la Décennie 2015-2025,		Hébergement	5	200	3	3,000	
	Consultation de haut niveau des champions		Impression	1	3000	1	3,000	
	Groupe de travail - CEMZA		Communication et information	1	1500	1	1,500	
	Rapport		Traduction	1	5000	1	5,000	
			Déjeuner et rafraichissements	200	15	3	9,000	
			Total partiel				29,900	
	Total	552,110	Total partiel				552,110	

2 Programme de développement pour la gouvernance maritime								
2.1	Création d'un CEMZA stable, sécurisé et non pollué (Groupe de travail spécial conformément à la Décision de la Conférence - étude, processus et finalisation)	354,000	Frais de fonctionnement du Groupe de travail spécial				230,000	Voir : Assembly Decision/Dec.496(XXII) 22ème Session
			Honoraires par mois X 8.000 dollars	12	8,000		96,000	
			Dépenses pour les documents ou les ouvrages sélectionnés				10,000	
			Production de cartes				10,000	
			Experts en stratégie de communication				8,000	
			Total partiel				354,000	
2.2	Création d'un groupe de travail continental représentant les chefs de marines et/ou garde-côtes africains (CHANS)	111,000	Per diem pour 4 participants de la Commission de l'UA	4	500	5	10,000	Conformément à la Stratégie AIM 2025
	Concept sur le Siège des marines régionales (MHQ) avec les centres de coordination des opérations maritimes (MOC)		Per diem pour 10 participants externes	10	500	5	25,000	en dehors du siège de la Commission
	Concept de l'analyse de l'état actuel de la gouvernance maritime dans les États membres		Billets d'avion pour 14 participants	14	1000		14,000	
	Concept sur l'évaluation des capacités du MDA en cours (y compris les besoins des centres des opérations maritimes)		Hébergement	0	200	5	-	
			Frais pour les experts	7	800	5	28,000	
			Billets d'avion pour les experts	7	1000		7,000	
			Hébergement	7	200	5	7,000	
			Dépenses liées au lieu de la réunion				20,000	
			Total partiel				111,000	
	Total	465,000					465,000	

3 Programme de création de richesses								
3.1	Examen de la Déclaration d'Abuja sur la pêche et l'aquaculture durables en Afrique - 2005	100,500	Per diem pour 4 participants de la Commission de l'UA	4	500	5	10,000	Conformément à la Startégie AIM 2025
			Per diem pour 7 participants externes	7	500	5	17,500	en dehors du siège de la Commission
			Billets d'avion pour les participants	11	1000		11,000	
			Hébergement	0	200	5	-	
			Frais pour les experts	7	800	5	28,000	
			Billets d'avion pour les experts	7	1000		7,000	
			Hébergement	7	200	5	7,000	
			Dépenses liées au lieu de la réunion				20,000	
			Total partiel				100,500	
3.2	Atelier de réflexion sur la mise en place du Fonds d'investissement de la Stratégie AIM (AIMSCAF 2050)	47,220	Frais pour les experts	12	800	3	28,800	Conformément à la Startégie AIM 2025
			Billets d'avion pour les experts	12	1000	1	12,000	Commission de l'UA
			Hébergement	12	200	2	4,800	
			Déjeuner et rafraichissements	18	15	6	1,620	
			Total partiel				47,220	
3.3	Atelier technique sur la croissance de l'industrie des loisirs et du tourisme maritime	106,000	Per diem pour 6 participants de la Commission de l'UA	6	500	5	15,000	Conformément à la Startégie AIM 2025
	Assistance technique sur le développement d'au moins cinq Aquariums géants africains dans les États membres de l'UA		Per diem pour 10 participants externes	10	500	5	25,000	en dehors du siège de la Commission
			Billets d'avion pour les participants	16	1000		16,000	
			Hébergement	0	200	5	-	
			Frais pour les experts	5	800	5	20,000	
			Billets d'avion pour les experts	5	1000		5,000	
			Hébergement	5	200	5	5,000	
			Dépenses liées au lieu de la réunion				20,000	
			Total partiel				106,000	
Total		253,720					253,720	

4 Recherche et développement des ressources humaines									
4.1	Étude sur le développement des ressources humaines et des capacités maritimes de l'Afrique	75,000	Consultants, missions, rapports				75,000		
			Total partiel				75,000		
4.2	Programme de formation des gens de mer (développement)	25,000	Recherche, rapports				25,000		
			Total partiel				25,000		
	Total	100,000					100,000		
5 Initiatives de communication et d'information									
5.1	Activités de la Consultation de haut niveau des Champions sur la Stratégie AIM 2050 (HLC2-Stratégie AIM 2050)	223,000	Billets d'avion pour les experts, per diem et déjeuner offert				175,000	Conformément à la Stratégie AIM 2025	
			Honoraires par mois X 8.000 dollars	6	8,000		48,000		
			Total partiel				223,000		
5.2	Atelier de planification de la Campagne « Non à l'aveuglement vis-à-vis des mers »	75,500	Per diem pour 4 participants de la Commission de l'UA	4	500	3	6,000	en dehors du siège de la Commission	
			Per diem pour 7 participants externes	7	500	3	10,500		
			Billets d'avion pour les participants	11	1000		11,000		
			Hébergement	0	200	3	-		
			Frais pour les experts	7	800	3	16,800		
			Billets d'avion pour les experts	7	1000		7,000		
			Hébergement	7	200	3	4,200		
			Dépenses liées au lieu de la réunion				20,000		
			Total partiel				75,500		
5.3	Initiative de communication et d'information N° 1 : Campagne panafricaine « Non à l'aveuglement vis-à-vis des mers »	50,000					50,000		
			Total partiel				50,000		
5.4	Initiative de communication et d'information N° 2 : Établissement de la Journée africaine des mers et des océans	25,000					25,000		
			Total partiel				25,000		
5.5	Plan global de communication et d'information	50,000					50,000		
			Total partiel				50,000		
	Total	423,500							
Total partiel par résultat		1,794,330							

Réunions prévues pour le budget-programme de l'exercice 2014 par rapport au projet

N° de référence	Titre de la réunion	Date et mois	Lieu	Base juridique	Domaine prioritaire par rapport à la réunion	Résultat attendu	Groupe cible	Nombre de personnels des départements de la Commission de l'UA	Nombre de personnels de la DCMP	Nombre de participants	Coût pour la DCMP	Coût pour le département organisateur	Coût du budget total	Nombre de langues	cocher la case appropriée pour chaque type de réunion				Observations et point focal	
															Réunion avec les partenaires	Caractère principal	Formation et renforcement des capacités	Collaborations et événements		Réunions plénières
7.1.1	Réunion de coordination d'experts des mécanismes régionaux - conformément à la Décision de la Conférence	Avril	Commission de l'UA	Stratégie AIM 2050, Décision de la Conférence.		Présentation et sensibilisation des parties prenantes à Stratégie AIM approuvée Création d'une structure de coordination	Quelques États membres, CER, Mécanismes régionaux	6		18		33630	33630	4					x	
7.1.2	Élaboration d'un plan d'affaires à court terme	Juin et octobre	Commission de l'UA	Stratégie AIM 2050		Élaboration du Plan d'affaires à court terme de la Stratégie AIM 2050	Etats membres, CER, Mécanismes régionaux, consultants	4		18		95580	95580	2					x	
7.1.3	Frais administratifs et opérationnels, notamment la participation aux réunions annuelles au siège de la Commission de l'UA, à savoir celles du Groupe de contact sur la piraterie, du Comité de la sécurité maritime (MSC), du Comité de coopération technique de l'Organisation maritime internationale (OMI), de l'Organisation hydrographique internationale (OHI), de la Commission océanographique intergouvernementale (COI), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)	Toute l'année		Stratégie AIM 2050			Groupe de travail			Groupe de travail		293000	293000							
7.1.4	Troisième Conférence des ministres de l'UA responsables des affaires maritimes	JUL	Commission de l'UA	Stratégie AIM 2050		Évaluation de la Stratégie AIM 2050 ; Mise en place de la Déclaration et de la Journée africaine des mers ; Évaluation du rapport de Consultation de haut niveau des Champions et du Groupe de travail sur le CEMZA.	Etats membres, CER, Mécanismes régionaux	15		226		29900	29900	4	x	x	x			
7.2.1	Création d'un CEMZA stable, sécurisé et non pollué (Groupe de travail spécial conformément à la Décision de la Conférence - étude, processus et finalisation)	Toute l'année	À déterminer	Stratégie AIM 2050		Rapport de recherche sur le CEMZA	Etats membres, CER, Mécanismes régionaux, Organisations internationales	3		12		354000	354000						x	
7.2.2	Création d'un groupe de travail continental représentant les chefs de marines et/ou garde-côtes africains (CHANS) ; Concept sur le Siège des marines régionales (MHQ) ; Concept sur l'évaluation des capacités du MDA en cours (y compris les besoins des centres des opérations maritimes) ; Concept de l'analyse de l'état actuel de la gouvernance maritime dans les États membres avec les centres de coordination des opérations maritimes (MOC).	Novembre	À déterminer	Stratégie AIM 2050		Intégration du genre dans le CHANS et élaboration du compte de MHQ, MDA et de gouvernance	Etats membres, CER, Mécanismes régionaux	4		21		111000	111000	4					x	
7.3.1	Examen de la Déclaration d'Abuja sur la pêche et l'aquaculture durables en Afrique - 2005	Octobre	À déterminer	Stratégie AIM 2050		Intégration de la Déclaration dans les législations nationales ; Établissement de zones de protection halieutique et mise sur pied de mécanismes de suivi ; Élaboration du rapport d'évaluation	Etats membres, CER, Mécanismes régionaux, FAO, RFM, DMA, BAD, Banque mondiale	4		18		100500	100500	4					x	
7.3.2	Atelier de réflexion sur la mise en place du Fonds d'investissement de la Stratégie AIM (AIMSCAF 2050)	Septembre	À déterminer	Stratégie AIM 2050		Rapport sur l'établissement de l'AIMSCAF 2050	Etats membres, CER, Mécanismes régionaux, Organisations	6		18		47220	47220	4					x	
7.3.3	Atelier technique sur la croissance de l'industrie des loisirs et du tourisme maritime. Assistance technique sur le développement d'au moins cinq Aquariums géants africains dans les États membres de l'UA.	Décembre	À déterminer	Stratégie AIM 2050		Finalisation du rapport	Etats membres, CER, Mécanismes régionaux	6		21		106000	106000	4					x	

7.5.1	Activités de la Consultation de haut niveau des Champions sur la Stratégie AIM 2050 (HLC2-Stratégie AIM 2050)	Juin-décembre	Commission de l'UA et Etats membres	Stratégie AIM 2050		Établissement de l'HLC2		3	15	223000	223000	4							
7.5.2	Atelier de planification de la Campagne « Non à l'aveuglement vis-à-vis des mers »	Avril	A déterminer	Stratégie AIM 2050		Mise au point de la Campagne	Etats membres, CER, Mécanismes régionaux	4	18	75500	75500	4						x	

Postes financés pour le projet (actuel et créés)

POSTES	Résultat global attendu pour le poste (en une phrase)	CATÉGORIE/Échelon	Nombre de postes	Budget annuel	État des postes (pourvus ou à créer)
Coordonnateur du Groupe de travail de la Stratégie AIM 2050	Coordonner le travail de l'équipe pour promouvoir le renforcement des normes de sécurité ainsi que la création de richesses dans les océans et les mers d'Afrique par le développement d'une économie bleue en plein essor, durable, sécurisée et respectueuse de l'environnement	D1/5	1	138,369	Poste pourvu
Fonctionnaire principal chargé des TIC, de la communication et de l'information (P5)	Campagne « Non à l'aveuglement vis-à-vis des mers »	P5/5	1	100,000	Poste à créer
Fonctionnaires chargés des TIC, de la communication et de l'information (P4)	Campagne « Non à l'aveuglement vis-à-vis des mers »	P4/5	4	321,104	Poste à créer
Fonctionnaires principaux chargés des questions de sécurité, sûreté et droit maritimes (P5)	Amélioration de la visibilité maritime	P5/5	3	300,000	Poste à créer
Fonctionnaires chargés des questions de sécurité, sûreté et droit maritimes (P4)	Amélioration de la visibilité maritime	P4/5	8	642,208	Poste à créer
Fonctionnaire principal chargé des questions d'économie maritime (P5)	Amélioration de l'économie maritime	P5/5	1	100,000	Poste à créer
Fonctionnaires chargés des questions d'économie maritime (P4)	Amélioration de l'économie maritime	P4/5	2	160,552	Poste à créer
Fonctionnaire principal chargé de la planification stratégique (P5)	Planification stratégique	P5/5	1	100,000	Poste à créer

Fonctionnaires chargés de la planification stratégique (P4)	Planification stratégique	P4/5	2	160,552	Poste à créer
Un assistant administratif (P2)	Services administratifs	P2/5	1	57,789	Poste à créer
Deux secrétaires bilingues (GSA5)	Secrétariat	GSA5	2	92,518	Poste à créer
Deux agents de bureau (GSA5)	Service de courrier et d'appui dans les bureaux	GSA5	2	92,518	Poste à créer
Total partiel			28	2,265,610	
Moitié du montant pour l'exercice 2014				1,132,805	

Sommaire des coûts et approbation

11. Sommaire du coût du projet		
Coût total pour l'exercice 2014 (semestriel)	Coût estimatif du projet pour l'exercice 201	Coût estimatif du projet pour les exercices 2014
2,927,135.00	4,645,367.00	7572502

Préparé par : (Fonctionnaire responsable) :	Soren Skovbjerg Nielsen	Signature		Date :	27-Apr-14
	Colette Maganga				
Fonctionnaire de la SPPMERM chargé de la facilitation ou de la planification :	Cosby Ungwelu Nkwazi	Signature		Date :	
	Samuel Kamé-Domguia				
Approuvé par (Directeur ou Commissaire) :		Signature		Date :	



2014

Rapport Interimaire de la Commission sur la mise en Oeuvre de la Strategie Africaine integree pour les mers et les oceans a l'horizon 2050 (Strategie Aim 2050)

Union africaine

Union africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3529>

Downloaded from African Union Common Repository